



Your Partner in Insurance



États financiers intermédiaires consolidés
du premier semestre 2012



Bruxelles | Utrecht
Le 6 août 2012



Table des matières

AGEAS en bref 1er semestre 2012.....	7
Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas.....	9
Évolution.....	10
Résultats du premier semestre 2012.....	11
États financiers intermédiaires consolidés du premier semestre 2012.....	13
État consolidé de la situation financière.....	14
Compte de résultat consolidé.....	15
État du résultat global consolidé.....	16
État consolidé des variations de capitaux propres.....	17
État consolidé des flux de trésorerie.....	18
Informations générales.....	19
1 Résumé des principes comptables.....	20
2 Acquisitions et cessions.....	23
3 Capitaux propres revenant aux actionnaires.....	25
4 Contrôle et solvabilité.....	27
Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière.....	31
5 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	32
6 Placements financiers.....	33
7 Créances.....	38
8 Placements dans des entreprises associées.....	40
9 Réassurance et autres créances.....	41
10 Option d'achat sur actions BNP Paribas.....	42
11 Passifs liés à des contrats d'assurance vie.....	44
12 Passifs liés à des contrats de placement vie.....	44
13 Passifs liés à des contrats en unités de compte.....	45
14 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie.....	45
15 Certificats d'endettement.....	45
16 Dettes subordonnées.....	46
17 Emprunts.....	48
18 Impôts exigibles et différés.....	49
19 RPN(l).....	50
20 Provisions.....	51
21 Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle.....	52
Notes relatives au compte de résultat consolidé.....	53
22 Primes d'assurance.....	54
23 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement.....	55
24 Résultat des ventes et réévaluations.....	56
25 Sinistres et prestations d'assurance.....	57
26 Charges financières.....	58
27 Variations des dépréciations.....	58

Notes relatives à l'information sectorielle.....	59
28 Information sectorielle	60
29 Passifs éventuels.....	73
30 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière	78
Déclaration du Conseil d'Administration	80
Rapport d'examen limité	81

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des présents États financiers intermédiaires consolidés sont libellés en millions d'euros.





1) L'encaissement brut inclut l'encaissement provenant des participations d'Ageas mises en équivalence. Hors participations mises en équivalence, tel que comptabilisé en IFRS, l'encaissement s'élève à EUR 5.704 millions.

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011	2011	Écart entre premier semestre 2011 et 2012
Compte de résultat				
Encaissement brut	5.704,2	5.913,1	11.237,1	-3,5%
Total des produits	7.405,9	6.302,0	12.004,8	17,5%
Résultat net revenant aux actionnaires	304,7	- 58,8	- 578,2	*
- part de l'Assurance	302,4	110,9	- 313,1	*
- part du Compte général (y compris les Éliminations)	2,3	- 169,7	- 265,1	*
État de la situation financière				
Total des actifs	91.575,7	99.475,8	90.602,2	-7,9%
Fonds sous gestion	72.490,9	70.814,5	70.599,6	2,4%
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.806,9	7.616,7	7.760,3	15,6%
Participations ne donnant pas le contrôle	759,2	684,2	607,4	11,0%
Capitaux propres	9.566,1	8.300,9	8.367,7	15,2%
Action (en EUR)				
Résultat de base par action	0,13	- 0,02	- 0,23	*
Rendement sur capitaux propres ¹⁾	- 2,6%	- 3,4%	- 7,2%	-21,4%
Autres informations				
Ratio combiné	98,3%	100,1%	101,1%	-1,8%
Ratio de charges en vie	0,51%	0,50%	0,51%	0,8%
Ratio de solvabilité de l'assurance	210,6%	207,4%	207,0%	1,5%
Ratio de solvabilité du groupe	248,5%	273,0%	236,9%	-9,0%
Nombre d'employés	12.830	12.411	12.557	3,4%

1) Sur la base de la moyenne mobile de quatre trimestres.




Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas




Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas

Évolution

Règlement des procédures judiciaires

Le 28 juin 2012, ageas SA/NV et ageas N.V. (« Ageas »), et ABN AMRO Group N.V. et ABN AMRO Bank N.V. (« ABN AMRO », ont réglé les procédures judiciaires relatives à ABN AMRO Capital Finance Ltd (anciennement Fortis Capital Company Ltd. « FCC ») et aux Mandatory Convertible Securities (« MCS »).

Ce règlement met aussi fin à tous les litiges pendants entre l'Etat néerlandais et Ageas liés aux transactions en actions qui ont abouti à la reprise des activités néerlandaises de l'ancien groupe Fortis par l'Etat néerlandais le 3 octobre 2008. NL Financial Investments, l'actionnaire majoritaire d'ABN AMRO, a cosigné cet accord au nom de l'Etat néerlandais. Le règlement en donné lieu à un paiement unique en espèces par ABN AMRO à Ageas d'EUR 400 millions, le 29 juin 2012.

Le montant des demandes originales d'EUR 2.362 millions, a, après déduction du montant du règlement d'EUR 400 millions, été comptabilisé comme dépréciation dans le compte de résultat consolidé. Cette dépréciation est compensée par la reprise de la provision d'EUR 2.362 millions afférente aux litiges avec l'Etat néerlandais (voir note 20), ce qui donne un bénéfice d'EUR 400 millions.

Règlement de la RPN(I)

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont annoncé un accord sur le règlement de la RPN(I) et sur l'instrument Tier 1. Cet accord portait sur le remboursement de l'instrument Tier 1 (émis par Fortis Banque et détenu à 95% par Ageas) et un règlement (partiel) du passif RPN(I). Le règlement de la RPN/RPN(I) a été réalisé par voie d'une offre d'achat en numéraire sur les CASHES par BNP Paribas et la conversion ultérieure des CASHES en actions Ageas. Ageas a accepté de payer à BNP Paribas une indemnisation relative à la transaction CASHES. Cet accord était soumis à la condition d'un taux de succès minimal de 50% de l'offre d'achat en numéraire sur les CASHES émis par BNP Paribas.

Comme l'offre d'achat en numéraire a atteint un pourcentage d'acceptation de 63%, les deux parties ont effectivement exécuté l'accord, avec pour Ageas un impact négatif total, sur le résultat, d'EUR 132 millions au premier trimestre. Ce montant se ventile comme suit :

- BNP Paribas a remboursé l'instrument Tier 1. En conséquence, Ageas a reçu le 26 mars 2012 un montant d'EUR 953 millions. Puisque le montant perçu dépassait la valeur comptable à cette date, Ageas a enregistré une plus-value non récurrente d'EUR 129 millions (tenant compte d'intérêts d'EUR 9 millions, de l'amortissement d'un écart d'EUR 30 millions et après impôt) ; l'impact net au premier trimestre s'élève à EUR 140 millions.
- Par ailleurs, Ageas a payé à BNP Paribas une indemnité pour le règlement partiel de la RPN/RPN(I) s'élevant à EUR 287 millions à la date de conversion, le 26 mars 2012. Ageas a en outre payé EUR 12 millions de coûts liés à la transaction, y compris la meilleure estimation de la juste valeur de l'indemnité annuelle (sur la base de l'hypothèse d'un échange des CASHES résiduels dans les deux ans). En conséquence, l'indemnité totale s'est élevée à EUR 299 millions.

Comme l'offre de rachat contre numéraire sur l'instrument CASHES a atteint un taux d'acceptation de 63 %, près de 37 % des CASHES restent en circulation. Le passif RPN(I) a donc été réduit, mais pas supprimé des comptes. L'accord avec BNP Paribas sur le règlement des CASHES vient à échéance en 2014. Ageas a revu l'évaluation de niveau 3 de la RPN(I) et décidé d'y inclure un plancher pour la valorisation de la RPN(I) résiduelle, correspondant à l'indemnité prévue. La RPN(I) étant évaluée au montant le plus élevé entre la valeur nette actualisée des paiements d'intérêts attendus et ce montant plancher. Au 30 juin 2012, la RPN(I) a été valorisée à la valeur plancher d'EUR 174 millions, engendrant une plus-value d'EUR 16 millions (à savoir l'écart entre le plancher d'EUR 174 millions et la valeur de la RPN(I) d'EUR 190 millions fin 2011).

Approbaton de la simplification

Les 28 et 29 juin 2012, Ageas a reçu un large soutien de ses actionnaires pour simplifier sa structure juridique. Le 3 août 2012, le Conseil d'Administration a formellement constaté que les deux conditions suspensives préalables à la simplification étaient remplies et a donc accompli l'ultime étape avant la mise en œuvre de la fusion, du reverse stock split et du reverse VVPR strip split. Le Conseil d'Administration a maintenant demandé au notaire de constater la réalisation de la fusion des deux sociétés holdings et des opérations de reverse split, le 6 août 2012, après la clôture des marchés. La simplification prendra effectivement cours à minuit.

Résultats du premier semestre 2012

Le bénéfice net du groupe pour le premier semestre atteint EUR 304,7 millions contre une perte d'EUR 58,8 millions l'année dernière. Le bénéfice net du Compte général est d'EUR 2,3 millions : l'impact positif d'EUR 400 millions au deuxième trimestre, provenant de l'accord avec ABN AMRO et l'Etat néerlandais sur les procédures judiciaires en cours, et d'EUR 75 millions sur la valorisation de Royal Park Investments, a été largement neutralisé par une charge liée au règlement avec BNP Paribas durant le premier trimestre et une réduction de valeur sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas.

Le total des capitaux propres a crû de 14% par rapport à fin 2011 et s'établit à EUR 8,8 milliards, soit EUR 3,69 par actions, principalement sous l'effet de plus-values latentes en hausse sur le portefeuille de produits à revenus fixes et du bénéfice net semestriel partiellement entamé par les dividendes payés en 2011 à hauteur d'EUR 0,2 milliard. Les ratios de solvabilité de l'assurance et du groupe ont respectivement augmenté à 210,6% et à 248,5%, donnant un capital disponible supérieur d'EUR 5,6 milliards au capital minimum requis.

Les activités d'assurance

Le bénéfice net de l'assurance atteint EUR 302,4 millions contre EUR 110,9 millions, en amélioration dans tous les secteurs. Les performances sont en hausse en vie comme en non-vie, avec des bénéfices nets respectifs d'EUR 205,4 millions et de d'EUR 89,5 millions, grâce à des reprises d'années antérieures et à une amélioration des souscriptions en non-vie, surtout au Royaume-Uni, et à de bons résultats en vie en Asie.

La contribution des activités vie au bénéfice net atteint EUR 205,4 millions contre EUR 51,5 millions l'année dernière, ce dernier résultat incluant des charges de dépréciations nettes d'EUR 143 millions liées aux obligations de l'Etat grec. L'amélioration provient surtout des très bons résultats en Asie, dans tous les pays, mais elle est toutefois tempérée par des résultats en léger repli en Belgique. Le résultat net du secteur Europe continentale corrigé suite aux dépréciations grecques est resté stable et a bénéficié des résultats au Portugal, qui s'avèrent bons compte tenu de l'environnement de marché difficile.

Les activités non-vie présentent un bénéfice net d'EUR 89,5 millions, contre EUR 48,1 millions (+86%), ce dernier montant comprenant une charge de dépréciations nette d'EUR 7 millions liée aux obligations souveraines grecques. La performance s'est améliorée dans tous les secteurs, soutenue par des reprises d'années antérieures plus importantes et par une amélioration des souscriptions. La hausse du résultat net provient surtout des activités au Royaume-Uni, où le résultat a crû d'EUR 20 millions à EUR 43 millions. La hausse poursuivie en Auto, ainsi que les plus-values nettes réalisées ont plus que compensé la légère hausse des charges liées aux sinistres d'origine climatique en assurance Multirisque Habitation. En Belgique, l'assurance Auto a également confirmé ses bons résultats opérationnels et les assurances Incendie et Accidents du travail ont également engrangé de meilleurs résultats que l'année dernière. Les activités non-vie en Europe continentale et en Asie ont plus fortement contribué au bénéfice net – environ EUR 14 millions, soit +10% - grâce à de bons résultats opérationnels dans toutes les activités.

Le ratio combiné du groupe est en amélioration et passé sous les 100% à 98,3%, contre 100,1% l'année dernière, grâce à une meilleure tarification du risque qui a engendré une sinistralité plus favorable, principalement en assurance Auto. En Belgique, le ratio combiné s'établit à 99,8% (contre 100,0%). Au Royaume-Uni, le ratio combiné s'affiche à 98,8% (contre 101,2%). En Europe continentale, le ratio combiné est resté excellent et s'est même encore amélioré à 88,5%, en base consolidée. Les reprises d'années antérieures ont légèrement crû à 4,8% (contre 4,2%) et le solide ratio de sinistralité de l'exercice en cours est de 72,5%.

A partir du premier trimestre 2012, Ageas a revu sa méthode de calcul des ratios combinés et a décidé de l'aligner davantage sur les pratiques du marché pour les produits non-vie incluant des passifs d'assurance actualisés en assurance Invalidité et Accidents du travail, ce qui a particulièrement touché le secteur Belgique.

Le secteur Autres assurances au Royaume-Uni, qui englobe les opérations Retail – RIAS, Kwik Fit Financial Services (KFFS), Ageas Insurance Solutions (UKAIS) et Castle Cover – signent un revenu total de commissions et d'honoraires d'EUR 139 millions, conforme au revenu de l'année antérieure.

Le bénéfice net a régressé d'EUR 11,3 millions à EUR 7,5 millions. Ce qui s'explique, d'une part, par le fait que le résultat de l'année dernière avait été soutenu par un incitant payé par un partenaire commercial et, d'autre part, par le fait que les opérations Retail se sont poursuivies dans un environnement fortement compétitif lié à la conjoncture générale.

Compte général

Le Compte général présente un bénéfice net d'EUR 2,3 millions au premier semestre. Les principaux éléments du résultat semestriel net sont l'impact positif d'EUR 400 millions liés au règlement intervenu dans les procédures judiciaires avec ABN AMRO et l'Etat néerlandais, le résultat positif d'EUR 75 millions provenant de Royal Park Investments, partiellement neutralisé par l'impact négatif d'EUR 132 millions liés au règlement avec BNP Paribas et Fortis Banque concernant la RPN(I) et l'instrument Tier 1, et une charge d'EUR 278 millions provenant de la réduction de valeur de l'option d'achat sur actions BNP Paribas.

Suite au règlement partiel du passifs RPN(I) et de l'instrument Tier 1 avec BNP Paribas, au premier trimestre, le passif RNP(I) restant est comptabilisé à une valeur plancher d'EUR 174 millions, soit en hausse d'EUR 11 millions par rapport à la fin du premier trimestre en raison de l'évolution du cours de l'action Ageas. La valeur de l'option d'achat sur actions BNP Paribas au 30 juin, a diminué à EUR 117 millions, surtout à cause de l'effet négatif de la diminution de la volatilité, passée de 49% fin 2011 à 33% fin juin 2012.

La contribution de Royal Park Investments (RPI) au résultat d'Ageas, après dépréciation du goodwill, s'élève à EUR 75 millions, contre EUR 57 millions, essentiellement suite à une moindre dépréciation sur goodwill. La valeur de la participation, y compris les mouvements de juste valeur des réserves de couverture, a crû d'EUR 779 millions fin 2011 à EUR 856 millions fin juin 2012.

Les produits d'intérêts nets s'élèvent à EUR 29 millions contre EUR 6 millions négatifs l'année dernière et comprennent l'amortissement de l'écart et des intérêts perçus sur l'instrument Tier 1 d'EUR 39 millions. Le total des charges salariales et autres a diminué à EUR 23 millions.

Solvabilité

Le capital disponible total d'Ageas s'élève à EUR 9,4 milliards, contre EUR 8,6 milliards fin 2011. Il dépasse les exigences minimales réglementaires totales requises pour les activités d'assurance d'EUR 5,6 milliards, y compris le capital disponible du Compte général (EUR 1,4 milliard). L'augmentation du capital excédentaire d'EUR 0,7 milliard provient surtout du bénéfice net et d'un effet de change positif. Le capital disponible total des activités d'assurance s'élève à EUR 7,9 milliards, pour un montant de solvabilité minimum requis stable à EUR 3,8 milliards. Le ratio de solvabilité pour l'ensemble des activités d'assurance a donc augmenté à 211%. Les ratios de solvabilité par secteur sont restés élevés avec 177% pour la Belgique, 243% pour le Royaume-Uni, 212% pour l'Europe continentale et 283% pour l'Asie.

Position de trésorerie nette du Compte général

La position de trésorerie nette du Compte général au 30 juin 2012, dans l'hypothèse d'un remboursement total du programme EMTN (European Medium Term Notes) et y compris les dépôts à court terme confiés aux banques, s'élève à EUR 1,5 milliard, contre 0,7 milliard fin 2011. Cette hausse provient de l'impact positif net du règlement avec BNP Paribas sur la RPN(I) et le Tier 1 (EUR 0,7 milliard), intervenu début mars 2012, et du règlement avec ABN AMRO et l'Etat néerlandais (EUR 0,4 milliard) fin juin 2012, en partie gommé par le paiement du dividende annuel pour 2011 (EUR 0,2 milliard).

Passifs éventuels

Veillez vous référer à la note 29, pour le texte complet relatif aux Passifs éventuels.

Dividende


Le Conseil d'Administration d'Ageas a proposé à l'approbation des Assemblées générales des Actionnaires un dividende brut en numéraire de 8 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2011. Cette proposition a été approuvée par les assemblées générales des 25 et 26 avril 2012. Le dividende est payable à compter du 31 mai 2012.

Perspectives

Sur la base de notre performance du premier semestre, nous estimons pouvoir confirmer notre prévision d'atteindre pour 2012 des niveaux d'encaissements supérieurs à 2011.

Bruxelles/Utrecht, le 3 août 2012.

Le Conseil d'Administration


États financiers intermédiaires consolidés
du premier semestre 2012


État consolidé de la situation financière

(avant affectation du bénéfice)

	Note	30 juin 2012	31 décembre 2011
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	2.699,0	2.701,5
Placements financiers	6	59.046,0	55.231,4
Immeubles de placement	6	2.194,1	2.045,7
Créances	7	5.231,5	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte		12.860,6	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées		2.120,8	1.959,5
Réassurance et autres créances	9	1.940,4	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles		125,9	127,1
Actifs d'impôts différés	18	159,1	358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas	10	117,0	395,0
Intérêts courus et autres actifs		2.381,1	2.386,2
Immobilisations corporelles		1.109,4	1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		1.590,8	1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente	2		138,5
Total des actifs		91.575,7	90.602,2
Passifs			
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	11	25.028,5	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	12	27.900,1	27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	13	12.917,5	12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	14	6.644,8	6.203,9
Certificats d'endettement	15	213,8	256,7
Dettes subordonnées	16	2.972,2	2.973,6
Autres emprunts	17	2.009,6	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles		143,7	59,2
Passifs d'impôts différés	18	940,3	614,6
RPN(I)	19	174,0	190,0
Intérêts courus et autres passifs		2.289,4	2.094,1
Provisions	20	39,7	2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur PNC ¹⁾	21	736,0	655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	2		110,5
Total des passifs		82.009,6	82.234,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3	8.806,9	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle		759,2	607,4
Capitaux propres		9.566,1	8.367,7
Total des passifs et des capitaux propres		91.575,7	90.602,2

Compte de résultat consolidé

	Note	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011	Deuxième trimestre 2012	Deuxième trimestre 2011	Premier trimestre 2012
Produits						
- Primes brutes émises ¹⁾		5.231,4	4.850,4	2.587,7	2.233,4	2.643,7
- Variation des primes non acquises		- 140,5	- 395,1	- 1,4	- 128,0	- 139,1
- Primes acquises cédées		- 161,8	- 141,7	- 72,7	- 61,5	- 89,1
Primes d'assurance nettes acquises	22	4.929,1	4.313,6	2.513,6	2.043,9	2.415,5
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	23	1.538,1	1.536,6	758,7	786,0	779,4
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas		- 278,0	85,0	- 87,0	83,0	- 191,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)		- 282,1	- 118,0	- 11,4	139,0	- 270,7
Profits et pertes réalisés et non réalisés	24	271,4	88,3	48,4	27,7	223,0
Produits de placement liés à des contrats « unit-linked »		769,7	72,1	- 11,0	- 46,5	780,7
Part dans le résultat des entreprises associées		140,8	- 8,1	- 6,5	- 24,1	147,3
Commissions perçues		197,7	220,9	93,8	107,3	103,9
Autres produits		119,2	111,6	64,5	61,3	54,7
Total des produits		7.405,9	6.302,0	3.363,1	3.177,6	4.042,8
Charges						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts		- 4.840,0	- 4.359,4	- 2.397,2	- 2.004,4	- 2.442,8
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		64,5	72,7	29,3	22,6	35,2
Sinistres et prestations d'assurance, net	25	- 4.775,5	- 4.286,7	- 2.367,9	- 1.981,8	- 2.407,6
Charges liées à des contrats « unit-linked »		- 756,9	- 66,7	14,8	50,5	- 771,7
Charges financières	26	- 130,6	- 156,4	- 62,1	- 77,6	- 68,5
Variations des dépréciations	27	- 80,0	- 362,9	- 60,4	- 356,7	- 19,6
Variations des provisions	20	0,9	- 40,2	1,8	- 40,6	- 0,9
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO		- 1.962,5		- 1.962,5		
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais		2.362,5		2.362,5		
Impact total du règlement avec ABN AMRO	9	400,0		400,0		
Commissions payées		- 627,8	- 592,8	- 319,7	- 290,1	- 308,1
Frais de personnel		- 393,1	- 366,1	- 198,0	- 186,1	- 195,1
Autres charges		- 437,9	- 414,6	- 237,0	- 222,3	- 200,9
Total des charges		- 6.800,9	- 6.286,4	- 2.828,5	- 3.104,7	- 3.972,4
Résultat avant impôts		605,0	15,6	534,6	72,9	70,4
Charges d'impôts sur le résultat		- 206,4	- 48,1	- 99,9	3,5	- 106,5
Résultat net de la période		398,6	- 32,5	434,7	76,4	- 36,1
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		93,9	26,3	46,2	- 18,4	47,7
Résultat net revenant aux actionnaires		304,7	- 58,8	388,5	94,8	- 83,8
Données par action (EUR)						
Résultat de base par action	3	0,13	-0,02			
Résultat dilué par action	3	0,13	-0,02			

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se calcule comme suit.

	Note	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011	Deuxième trimestre 2012	Deuxième trimestre 2011	Premier trimestre 2012
Primes brutes acquises		5.231,4	4.850,4	2.587,7	2.233,4	2.643,7
Primes en comptabilité de dépôt (directement comptabilisées comme passifs)		472,8	1.062,7	295,8	513,7	177,0
Encaissement brut	22	5.704,2	5.913,1	2.883,5	2.747,1	2.820,7

État du résultat global consolidé

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011	Deuxième trimestre 2012	Deuxième trimestre 2011	Premier trimestre 2012
Résultat net de la période	398,6	- 32,5	434,7	76,4	- 36,1
Autres éléments du résultat global					
Variation des réévaluations des placements					
Reclassement de réévaluations des placements (de Disponible à la vente en Détenu jusqu'à l'échéance), brut		175,0		175,0	
Impôts afférents		- 43,8		- 43,8	
Reclassement de réévaluations des placements (de Disponible à la vente en Détenu jusqu'à l'échéance), net		131,2		131,2	
Variation des amortissements sur placements détenus jusqu'à l'échéance, brute	14,0	1,7	7,2	1,7	6,8
Impôts afférents	- 3,5	- 0,4	- 1,8	- 0,4	- 1,7
Variation des placements détenus jusqu'à l'échéance, nette	10,5	132,5	5,4	132,5	5,1
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute ¹⁾	1.390,5	- 720,2	278,0	331,5	1.112,5
Impôts afférents	- 445,1	189,6	- 84,3	- 150,6	- 360,8
Reclassement de placements (de Disponible à la vente en Détenu jusqu'à l'échéance), brut		- 175,0		- 175,0	
Impôts afférents		43,8		43,8	
Reclassement de placements (de Disponible à la vente en Détenu jusqu'à l'échéance), net		- 131,2		- 131,2	
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, nette	945,4	- 661,8	193,7	49,7	751,7
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, brute	9,1	- 0,6	36,5	29,0	- 27,4
Impôts afférents					
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, nette	9,1	- 0,6	36,5	29,0	- 27,4
Variation des réévaluations des placements, brute	1.413,6	- 719,1	321,7	362,2	1.091,9
Impôts afférents	- 448,6	189,2	- 86,1	- 151,0	- 362,5
Variation des réévaluations des placements disponibles, nette	965,0	- 529,9	235,6	211,2	729,4
Variation des différences de change, brute	105,4	- 157,7	133,6	- 48,4	- 28,2
Impôts afférents	- 0,8	0,5	- 0,8	0,4	
Variation des différences de change, nette	104,6	- 157,2	132,8	- 48,0	- 28,2
Autres éléments du résultat global pour la période, net d'impôts	1.069,6	- 687,1	368,4	163,2	701,2
Total du résultat global consolidé pour la période	1.468,2	- 719,6	803,1	239,6	665,1
Bénéfice (perte) net imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	93,9	26,3	46,2	- 18,4	47,7
Autre résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	273,2	- 175,3	43,6	24,7	229,6
Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	367,1	- 149,0	89,8	6,3	277,3
Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires	1.101,1	- 570,6	713,3	233,3	387,8

1) La variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute, comprend la réévaluation des couvertures de flux de trésorerie et s'entend nette d'écarts de change et de comptabilité reflét.

État consolidé des variations de capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat net revenant aux actionnaires	Gains et pertes non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Capital total
Solde au 1er janvier 2011	2.203,6	14.394,7	- 8.702,8	81,9	223,1	221,2	8.421,7	744,3	9.166,0
Résultat net de la période					- 58,8		- 58,8	26,3	- 32,5
Réévaluation d'investissements						- 358,0	- 358,0	- 171,9	- 529,9
Écarts de conversion				- 153,8			- 153,8	- 3,4	- 157,2
Total variation des capitaux propres résultant d'autres transactions qu'avec les actionnaires				- 153,8	- 58,8	- 358,0	- 570,6	- 149,0	- 719,6
Transfert			223,1		- 223,1				
Dividende			- 196,5				- 196,5	- 45,3	- 241,8
Rémunération fondée sur des actions		2,2					2,2		2,2
Impact de l'option de vente émise sur PNC			- 35,1				- 35,1	134,8	99,7
Autres variations des capitaux propres			- 5,0				- 5,0	- 0,6	- 5,6
Solde au 30 juin 2011	2.203,6	14.396,9	- 8.716,3	- 71,9	- 58,8	- 136,8	7.616,7	684,2	8.300,9
Solde au 1 janvier 2012	2.203,6	2.105,0	3.354,3	163,4	- 578,2	512,2	7.760,3	607,4	8.367,7
Résultat net de la période					304,7		304,7	93,9	398,6
Réévaluation d'investissements						696,2	696,2	268,8	965,0
Écarts de conversion				100,2			100,2	4,4	104,6
Total variation des capitaux propres résultant d'autres transactions qu'avec les actionnaires				100,2	304,7	696,2	1.101,1	367,1	1.468,2
Transfert			- 578,2		578,2				
Dividende			- 187,6				- 187,6	- 4,5	- 192,1
Actions propres			- 23,0				- 23,0		- 23,0
Annulation d'actions	- 161,4	- 44,5	205,9						
Rémunération fondée sur des actions		0,9					0,9		0,9
Impact de l'option de vente émise sur PNC			150,5				150,5	- 230,7	- 80,2
Autres variations des capitaux propres			4,7				4,7	19,9 1)	24,6
Solde au 30 juin 2012	2.042,2	2.061,4	2.926,6	263,6	304,7	1.208,4	8.806,9	759,2	9.566,1

1) Le montant d'EUR 19,9 millions sous Autres variations des capitaux propres (colonne Participations ne donnant pas le contrôle) concerne des injections de capital dans des entreprises associées.

État consolidé des flux de trésorerie

	Note	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Bénéfice avant impôts		605,0	15,6
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts :</i>			
Option d'achat sur actions BNP Paribas	10	278,0	- 85,0
RPN(I)	19	16,0	118,0
Gains (pertes) non réalisés		- 271,4	- 87,0
Produits des entreprises associées		- 140,8	8,1
Amortissements et impacts		391,2	321,9
Dépréciations	27	80,1	363,0
Provisions	20	- 1,0	40,2
Charges des rémunérations fondées sur les actions		1,0	2,2
<i>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</i>			
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)	6	- 25,7	- 35,2
Créances	7	452,2	- 1.446,0
Réassurance et autres créances	9	1.809,4	- 423,8
Investissements liés à des contrats en unités de compte		- 75,5	142,5
Dettes	17	- 319,8	178,3
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement		1.552,1	1.034,4
Passifs liés à des contrats en unités de compte	13	178,9	- 130,8
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		- 2.243,9	24,4
Dividende perçu des entreprises associées		11,2	7,6
Impôts payés sur le résultat		- 54,3	- 59,9
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		2.242,7	- 11,5
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>			
Acquisition de placements	6	- 9.468,7	- 5.898,4
Produits des cessions et remboursements des placements		7.644,7	5.346,2
Acquisitions d'immeubles de placement	6	- 169,9	- 89,6
Produits des cessions d'immeubles de placement		27,8	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	- 42,9	- 45,1
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		0,2	0,7
Acquisitions de filiales et d'entreprises associées	2	- 28,4	- 112,4
Désinvestissements de filiales et d'entités associées (y compris la trésorerie comptabilisée en actifs détenus en vue de la vente)	2	46,7	- 135,8
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 8,5	- 16,4
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles		0,2	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 1.998,8	- 950,8
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>			
Remboursement de certificats d'endettement	15	- 44,2	- 207,1
Produits de l'émission des dettes subordonnées	16	7,9	
Remboursement des dettes subordonnées		- 26,1	
Produits de l'émission d'autres emprunts	17	33,9	2,2
Remboursement des autres emprunts		- 4,1	- 20,7
Acquisitions d'actions propres	3	- 23,0	
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère		- 196,7	- 196,5
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle		- 4,5	- 45,3
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		- 256,8	- 467,4
Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		10,4	- 23,6
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		- 2,5	- 1.453,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	5	2.701,5	3.258,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	5	2.699,0	1.805,0
<i>Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels</i>			
Intérêts perçus	23	1.515,2	1.345,6
Dividendes perçus sur placements	23	45,7	48,9
Intérêts payés	26	- 180,6	- 207,2


Informations générales


1 Résumé des principes comptables

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas du premier semestre 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS ou International Financial Reporting Standards, en vigueur au 1er janvier 2012, publié par l'IASB ou International Accounting Standards Board et adopté par l'Union européenne (UE).

1.1 Référentiel comptable

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas du premier semestre 2012, y compris les chiffres comparatifs de 2011, ont été préparés conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire, et comprend des états financiers résumés (état de la situation financière, compte de résultat, variations des capitaux propres, flux de trésorerie), le résultat global consolidé et une sélection de notes explicatives. Ageas applique les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas du premier semestre 2012 doivent être lus en parallèle avec les États financiers consolidés 2011 audités d'Ageas (y compris les principes comptables), disponibles sur le site internet <http://www.ageas.com/>.

1.2 Modification des principes comptables

Les principes comptables utilisés pour préparer les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas du premier semestre 2012 sont cohérents avec ceux appliqués dans les États financiers consolidés relatifs à l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

Pour 2012, la seule modification importante par rapport à 2011 touche à l'amendement à la norme IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers. Cet amendement a été publié le 7 octobre 2010 et est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011.

Cet amendement prescrit qu'une entité doit fournir des informations qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers :

- a) de comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et les passifs qui leur sont associés ; et
- b) d'évaluer la nature de l'implication continue de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés ainsi que les risques qui leur sont associés

- *Actifs financiers transférés qui ne sont pas (intégralement) décomptabilisés*

Les informations à fournir comprennent notamment une description de la nature des actifs transférés, de la nature des risques et avantages ainsi qu'une description de la nature et des éléments quantitatifs décrivant la relation entre les actifs transférés et les passifs qui y sont associés

- *Actifs financiers transférés qui sont intégralement décomptabilisés, mais où l'entité conserve une implication continue*

Les informations à fournir sont la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés, de la juste valeur des actifs et passifs qui représentent l'implication continue, l'exposition maximale à des pertes du fait de son implication continue ainsi qu'une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés requis pour le rachat des actifs financiers décomptabilisés. Des informations complémentaires sont requises pour tout gain ou perte comptabilisé à la date du transfert des actifs, les produits et les charges comptabilisés qui résultent de l'implication continue de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés ainsi que les détails d'une distribution non uniforme du produit des transferts au cours de la période de reporting.

1.3 Estimations comptables

L'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables en fin de période de reporting. Ces estimations et les méthodes utilisées sont globalement cohérentes depuis l'introduction des IFRS en 2005. Chaque estimation recèle par nature un risque significatif d'ajustements importants (positifs ou négatifs) des valeurs comptables des actifs et passifs de l'exercice suivant.

Le tableau ci-après présente les principales estimations utilisées, à la date de reporting

30 juin 2012	
Actifs	Incertitudes liées aux estimations
Actifs disponibles à la vente	
- Titres de dette d'entreprise	- Le modèle d'évaluation
- Instruments financiers	- Marchés inactifs
Niveau 2	
	- Le modèle d'évaluation
	- Utilisation de données non observables sur le marché
	- Marchés inactifs
Niveau 3	
Immeubles de placement	Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Prêts	- Le modèle d'évaluation
	- L'échéance
Entreprises associées	Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs
Goodwill	- Le modèle d'évaluation
	- Des variables financières et économiques
	- Taux d'actualisation
Autres immobilisations incorporelles	- La prime de risque inhérent de l'entité
	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Actifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
	- Comptabilisation et timing de revenus taxables futurs
Passifs	
Passifs des contrats d'assurance	
Vie	- Hypothèses actuarielles
	- Taux d'intérêt utilisé dans le test de suffisance du capital
Non-vie	- Provisions pour sinistres (encourus mais non déclarés)
	- Charges pour ajustement des sinistres
Obligations de retraite	- Hypothèses actuarielles
	- Taux d'actualisation
Provisions	- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés
	- Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation
Passifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
Options de vente émise sur participations ne donnant pas le contrôle (PNC)	- Juste valeur future estimée
	- Taux d'actualisation

1.4 Information sectorielle

Le reporting de l'information sectorielle se fonde sur les secteurs opérationnels. Les secteurs opérationnels inclus dans le reporting d'Ageas correspondent à une segmentation géographique s'articulant autour d'activités qui, dans une même région, sont de nature similaire et présentent des caractéristiques économiques homogènes.

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de présenter son reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où il exerce ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie.

Les activités qui ne relèvent pas de l'assurance et les écarts d'éliminations sont comptabilisés séparément des activités d'assurance dans le cinquième secteur opérationnel : le Compte général. Le Compte Général comprend les activités non liées au cœur du métier Assurances, comme les activités de financement du groupe et autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur actions BNP Paribas, le passif lié aux CASHES (RPN(I)), l'option de vente émise sur PNC, Intreinco N.V. et les procédures et litiges hérités du passé.

Les transactions ou transferts entre secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient à des tierces parties non liées.

1.5 Principes de consolidation

Les États financiers intermédiaires consolidés du premier semestre 2012 portent sur ageas SA/NV et ageas N.V. (les « sociétés mères ») et leurs filiales. En regroupant les états financiers d'ageas SA/NV et d'ageas N.V., Ageas applique une comptabilité de consortium afin de refléter ses activités de la manière la plus fiable possible, et se conforme ainsi à la septième Directive européenne du 13 juin 1983 (83/349/CEE).

Les investissements dans des entreprises associées, résultant de participations où Ageas exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

2 Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions significatives suivantes ont été réalisées en 2012 et en 2011. Les détails sur les acquisitions et les cessions éventuellement intervenues après la date de l'état de la situation financière figurent à la note - Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.

2.1 Acquisitions en 2012

Le 21 novembre 2011, Ageas et Sabanci ont convenu d'acquérir conjointement des parts supplémentaires dans Aksigorta (cf. également au point 2.3.1), ce que pourrait porter chaque part à un maximum de 36%, afin de renforcer encore le partenariat entre les deux groupes. Au 30 juin, chacune des entités a porté sa participation à 35,9% dans Aksigorta. En 2012, Ageas a consacré EUR 6,0 millions (EUR 10,2 millions au total, à compter du dernier trimestre de 2011) à l'acquisition de parts supplémentaires.

En outre, AG Insurance a fait l'acquisition de plusieurs sociétés immobilières pour un montant d'EUR 24 millions, ne s'accompagnant d'aucun goodwill.

2.2 Cessions en 2012

Ageas a signé en 2011 un accord avec Augur Capital pour la vente de ses activités vie en Allemagne. La transaction a été clôturée au premier trimestre 2012 et s'est traduite pour Ageas par une perte en capital d'EUR 14,5 millions. Cette perte est déjà comptabilisée dans le Compte général à fin 2011 et incluse dans la rubrique Résultat des ventes et réévaluations.

2.3 Acquisitions en 2011

2.3.1 Aksigorta A.Ş.

Ageas clôturé en juillet 2011 une transaction avec Haci Omer Sabanci Holding A. Ş. (Sabanci), le plus grand conglomérat industriel et financier de Turquie, portant sur une prise de participation de 31% dans Aksigorta A.Ş. (« Aksigorta ») via la vente par Sabanci de la moitié de sa participation dans l'entreprise. Suite à cette transaction, Sabanci et Ageas détiennent une participation égale dans Aksigorta. Les autres actions (38%) continuent à être négociées à la Bourse d'Istanbul. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a payé à Sabanci un montant total d'USD 220 millions (EUR 154 millions) en numéraire, lors de sa finalisation.

La transaction a été finalisée le 27 juillet 2011 et Aksigorta est depuis cette date inclus dans le périmètre de consolidation comme entreprise associée.

2.3.2 Castle Cover Limited

En mars 2011, Ageas a acquis Castle Cover Limited pour un montant de GBP 52,4 millions (EUR 59,9 millions). Castle Cover est une société de courtage basée au Royaume-Uni, spécialisée dans les assurances pour les personnes de plus de 50 ans. Le goodwill s'élève à EUR 54,5 millions tandis que les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 8,7 millions. Castle Cover est intégré au périmètre de consolidation à compter des trois premiers mois de 2011. L'impact de l'acquisition sur l'État consolidé de la situation financière d'Ageas à la date d'acquisition se présente comme suit :

Actifs		Passifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	Emprunts	1
Créances	11	Passifs d'impôts exigibles et différés	3
Immobilisations corporelles	1	Intérêts courus et autres passifs	19
Charges reportées et autres actifs	1		
Immobilisations incorporelles	63		
		Total des passifs	23
		Coût d'acquisition	60
		Total des passifs et du coût d'acquisition	83
Total des actifs	83		

Fondée en 2006 et située à Poole dans le Dorset, à proximité du centre opérationnel d'Ageas UK à Bournemouth, Castle Cover Limited occupe la troisième place dans le segment des courtiers spécialisés en assurances habitation, auto et autres assurances privées, pour les personnes de 50 ans et plus, en s'appuyant sur ses marques Castle Cover et Regal Insurance. La société sert plus de 280.000 clients et emploie 300 personnes au Royaume-Uni. Son modèle opérationnel est similaire à celui de RIAS, une filiale d'Ageas UK, qui est actuellement le deuxième intermédiaire sur le marché des + de 50 ans. Avec RIAS, Ageas sert 1,3 million de clients dans ce segment porteur, qui représente actuellement 38% de la population britannique et présente des taux de croissance supérieurs à la moyenne et un taux de fidélité élevé.

L'acquisition de Castle Cover permet à Ageas de consolider sa quatrième position sur le marché britannique des assurances privées distribuées par le biais de courtiers. Castle Cover a engendré pour le premier semestre 2012 une perte nette d'EUR 1,3 million (2011 : -EUR 0,2 million), après amortissements d'immobilisations incorporelles à hauteur d'EUR 1,5 million (2011 : EUR 1,6 million).

2.3.3 Acquisitions d'AG Real Estate

AG Real Estate, l'entité du secteur opérationnel Belgique dédiée aux métiers immobiliers et à la gestion des parkings, a conclu plusieurs acquisitions en 2011. Les principales acquisitions sont Westland (acquis à 46% pour un montant d'EUR 31,5 millions) et Regatta (acquis à 50% pour un montant d'EUR 8,4 millions).

2.3.4 Fusion de Fortis Lux Vie avec Cardif Lux International

Ageas Insurance International et BGL BNP Paribas (BGL BNPP) qui détenaient chacune 50% des parts de Fortis Luxembourg Vie, ont conclu un accord en 2011 avec BNP Paribas Cardif, la société-mère de Cardif Lux International, en vue de fusionner leurs activités. Cet accord permet à la nouvelle entité fusionnée de distribuer des produits d'assurance vie et de prévoyance sur le marché luxembourgeois et à des clients fortunés en dehors du Luxembourg, dans le cadre de la distribution LPS (libre prestation de services). L'actionnariat de cette entité est réparti comme suit : Ageas 33,33%, BGL BNP Paribas 33,33% et BNP Paribas Cardif 33,34%.

La nouvelle entité fusionnée mène ses activités sous l'enseigne Cardif Lux Vie.

La fusion a été comptabilisée comme une vente de Fortis Lux Vie en raison de la perte de contrôle. Dans le même temps, l'entité née de la fusion a été comptabilisée par mise en équivalence à hauteur d'EUR 70 millions, puisqu'Ageas en détient 33,33% (voir note 2.4.1).

2.4 Cessions en 2011

2.4.1 Fortis Luxembourg Vie

Ageas Insurance International (Ageas) et BGL BNP Paribas (BGL BNPP), actionnaires à hauteur de 50% chacun de Fortis Luxembourg Vie, ont signé en 2011 avec BNP Paribas Cardif, maison mère de Cardif Lux International, un accord visant à fusionner leurs activités.

La fusion a été clôturée le 30 décembre 2011 et a entraîné une plus-value d'EUR 29,3 millions, comptabilisée dans le Compte général en 2011 et incluse dans la rubrique Résultat des ventes et réévaluations.

3 Capitaux propres revenant aux actionnaires

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'actions en circulation.

en milliers	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions au 1er janvier 2011	2.623.381	- 40.508	2.582.872
Solde des actions achetées/vendues		- 176.582	- 176.582
Nombre d'actions au 31 décembre 2011	2.623.381	- 217.091	2.406.290
Solde des actions achetées/vendues		- 17.561	- 17.561
Annulation d'actions	- 192.168	192.168	
Nombre d'actions au 30 juin 2012	2.431.213	- 42.484	2.388.729

Actions émises et nombre potentiel d'actions

Parallèlement aux actions en circulation, Ageas a émis des options ou des instruments présentant les caractéristiques des options, qui au moment de leur exercice, pourraient générer une augmentation du nombre d'actions en circulation. Des actions pourraient également être émises dans le cadre du mécanisme appelé « Méthode alternative de règlement du coupon » (ACSM) inclus dans certains instruments financiers hybrides (pour une présentation détaillée, cf. note 29 – Passifs éventuels). Le tableau ci-après récapitule les actions émises et le nombre potentiel d'actions en circulation au 30 juin 2012 :

en milliers	
Nombre d'actions au 30 juin 2012	2.431.213
Actions potentiellement à émettre :	
- dans le cadre des plans d'actions	23.646
Nombre potentiel total d'actions au 30 juin 2012	2.454.859

Le Conseil d'Administration d'Ageas et les conseils d'administration de ses filiales directes sont autorisés à acquérir des parts Ageas pour un montant représentant au maximum 10% du capital-actions émis, pour une contrepartie équivalant au cours de clôture de la Unit Ageas sur Euronext le jour précédant immédiatement l'acquisition, plus ou moins un maximum de 15%.

Actions propres

Le nombre total d'actions propres (42,5 millions) comprend essentiellement des actions détenues pour les FRESH (39,7 millions) et le programme d'actions à cessibilité restreinte (2,2 millions).

Ageas a annoncé en août 2011, sur la base d'une autorisation accordée par les actionnaires, le lancement d'un programme de rachat d'actions propres à concurrence d'EUR 250 millions maximum. Le programme de rachat d'actions a été lancé le 24 août 2011 pour une période se terminant le 23 février 2012. Ce programme a été mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques du secteur, et aux lois et règlements y applicables. A cette fin, Ageas a mandaté un courtier indépendant et l'a chargé d'exécuter le programme au nom d'Ageas par des achats sur le marché, via NYSE Euronext. Ageas a terminé son programme de rachat d'actions le 25 janvier 2012 ; il a porté sur le rachat d'un total de 192.168.091 actions pour un montant d'EUR 250 millions, soit 7,3% du nombre d'actions en circulation. Les Assemblées générales des actionnaires d'avril 2012 ont approuvé l'annulation des actions rachetées. L'annulation a eu effectivement lieu le 29 juin 2012.

Le nombre d'actions émises tient aussi compte des actions émises dans le cadre de l'instrument convertible FRESH (39,7 millions). L'instrument FRESH est un instrument financier émis en 2002 par Ageasfinlux. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 39,7 millions d'actions Ageas. Ageasfinlux a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les FRESH (par conséquent, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas). Toutefois, Ageasfinlux et Ageas ont convenu que ces actions ne seraient assorties ni de dividende ni de droits de vote aussi longtemps qu'elles servent de garanties pour les FRESH. Comme Ageasfinlux est une filiale d'Ageas, les actions liées aux FRESH sont traitées comme des actions autodétenues et éliminées par rapport aux actions constituant les capitaux propres revenant aux actionnaires. (Voir la note 16 – Dettes subordonnées).

En 2011 et en 2012, Ageas a créé un programme d'actions à droits restreints pour sa direction générale. En fonction de la performance relative du titre Ageas par comparaison à un groupe de pairs sur trois années et de quelques conditions supplémentaires, les membres de la direction générale recevront gratuitement, au total, entre zéro et 1,6 million d'actions Ageas existantes, le 1^{er} avril 2014 (plan 2011) et entre zéro et 0,6 million d'actions Ageas existantes le 1^{er} avril 2015. Outre ces plans, les membres du Management Committee se sont vu attribuer 87.000 actions au titre d'intéressement à long terme. Ageas a décidé de couvrir ces engagements en achetant le nombre maximum d'actions susceptibles d'être attribuées en vertu de ces plans.

CASHES et règlement avec Fortis Banque SA/NV et BNP Paribas

Fortis Banque a émis un instrument financier appelé CASHES en 2007. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 125.313.283 actions Ageas.

Fortis Banque a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les CASHES (dès lors, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas).

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN/RPN(I) (cf. note 19) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par Fortis Banque SA/NV et détenu à hauteur de 95% par Ageas (cf. Note 7). Le règlement et le rachat dépendaient tous deux de la réalisation par BNP Paribas d'un taux de succès minimal de l'offre d'achat sur les CASHES. Le 6 février 2012, BNP Paribas a converti 7.553 titres présentés, sur 12.000 titres CASHES en circulation (62,94%) en 78.874.241 actions Ageas. BNP Paribas s'est engagé à ne pas vendre ces actions pendant une période de six mois. Le nombre total d'actions Ageas en circulation reste inchangé. En revanche, le nombre d'actions assorties du droit de vote et de dividende a augmenté de 3,5%.

Bénéfice par action

Le tableau suivant détaille les principes de base utilisés pour déterminer le bénéfice par action.

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Résultat net revenant aux actionnaires	304,7	- 58,8
Coût d'acquisition des actions à cessibilité restreinte	0,5	
Bénéfice net pour le calcul du bénéfice dilué par action	305,2	- 58,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action (en milliers)	2.390.327	2.582.872
Ajustements pour :		
- actions à cessibilité restreinte (en milliers)	2.182	107
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice dilué par action (en milliers)	2.392.509	2.582.980
Résultat de base par action (en euros par action)	0,13	- 0,02
Résultat dilué par action (en euros par action)	0,13	- 0,02

Au cours du premier semestre 2012, un nombre moyen pondéré d'options portant sur 24.330.670 actions (premier semestre 2011 : 24.547.266) pour un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 19,97 par action (premier semestre 2011 : EUR 20,09) a été exclu du calcul du BPA dilué parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions sur le marché.

Les 46.439.042 actions Ageas au total, émises dans le cadre des CASHES (premier semestre 2011 : 125.313.283) sont incluses dans les actions ordinaires bien qu'elles ne soient pas assorties d'un droit de dividende et de vote jusqu'au moment de la conversion des CASHES (voir ci-dessus).

En 2012 et en 2011, 39.682.540 actions Ageas liées aux FRESH ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué parce que le montant d'intérêts par action économisé sur ces titres était supérieur au bénéfice de base par action.

4 Contrôle et solvabilité

La Banque nationale de Belgique, « lead supervisor » d'Ageas, a désigné Ageas comme groupe d'assurance. À ce titre, Ageas est soumis au contrôle prudentiel au niveau consolidé et à des obligations de présentation d'informations. Les sociétés opérationnelles sont soumises aux autorités de contrôle locales.

4.1 Contrôle prudentiel consolidé d'Ageas

Au niveau consolidé, Ageas est soumis à la supervision de la Banque nationale de Belgique (BNB). Les filiales d'Ageas sont supervisées dans les pays où elles sont situées par les autorités de contrôle locales, qui utilisent leurs propres méthodes de mesure de la solvabilité et les principes comptables locaux.

Conformément aux règles applicables aux groupes d'assurance en Belgique, Ageas fait trimestriellement rapport à la BNB sur son capital réglementaire disponible et son niveau requis de solvabilité. Sa supervision prudentielle inclut le contrôle trimestriel qu'Ageas répond aux exigences de solvabilité au niveau consolidé. En juin 2011, la BNB a demandé de revoir le calcul et de plafonner le montant du financement subordonné et des capitaux hybrides à 50% de l'exigence minimale de capitaux propres. À compter de 2012, le mode de calcul du capital réglementaire a été actualisé et l'incidence nette des plus-values et moins-values sur obligations, actions et immobilier ne peut plus donner lieu à une déduction du capital réglementaire. Ce changement n'a aucune incidence sur le capital réglementaire en 2012 et fin 2011 puisque le solde des plus-values et moins-values non réalisées est positif.

Le rapprochement entre le capital actions et le capital réglementaire disponible ainsi que les ratios de solvabilité qui en résultent se présentent comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Capital souscrit et réserves	7.293,8	7.826,3
Résultat net revenant aux actionnaires	304,7	- 578,2
Plus-values et moins-values latentes	1.208,4	512,2
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.806,9	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	759,2	607,4
Total des capitaux propres	9.566,1	8.367,7
Passifs subordonnés	2.972,2	2.973,6
Filtres prudentiels		
Provision d'égalisation pour catastrophes, requise au niveau local	- 154,4	- 135,5
Ajustement pour pension	- 26,5	- 22,9
Réévaluation d'immeubles de placement, nette d'impôts (à 90%)	750,0	715,2
Ajustement de la valorisation des placements	- 1.185,6	- 252,5
Couverture de flux de trésorerie	27,9	20,3
Goodwill	- 952,5	- 923,4
Autres immobilisations incorporelles	- 375,8	- 382,1
Dividende attendu		- 187,4
Dividende attendu, lié à l'option d'achat		
Suractions BNP Paribas	- 117,0	- 395,0
Limitation de l'endettement subordonné à 50% de l'exigence de solvabilité	- 1.074,6	- 1.153,5
Capital réglementaire	9.429,8	8.624,6
Ratios de solvabilité		
Niveau de solvabilité requis	3.795,2	3.640,3
Montant de solvabilité excédentaire	5.634,6	4.984,3
Ratio de solvabilité	248,5%	236,9%

4.2 Gestion du capital d'Ageas

Ageas est convaincu de la nécessité d'entretenir une base de capital solide dans les différentes activités d'assurance, d'une part, pour s'assurer un avantage concurrentiel et, d'autre part, pour financer les besoins en capital liés à la croissance poursuivie.

En 2011, Ageas a décidé d'aligner son approche du capital réglementaire pour les activités d'assurance sur les règles édictées par la Banque nationale de Belgique pour les groupes d'assurance, ce qui a donné lieu à un ajustement mineur.

Le Compte général comprend les fonctions *corporate*, les transactions financières, le véhicule interne de réassurance (en *run off*) ainsi que l'ensemble du contentieux juridique hérité du passé. Pour le Compte général, Ageas a abandonné le concept de « capital discrétionnaire » et l'a remplacé par la trésorerie nette. La notion de trésorerie nette étant communément utilisée, Ageas a décidé de l'employer comme indicateur du capital disponible au niveau du groupe.

Ageas vise un ratio de solvabilité agrégé minimum de 200% du minimum réglementaire requis pour l'ensemble de l'assurance. Ageas reverra les cibles minimales au plus tard au moment de la mise en œuvre de Solvabilité II.

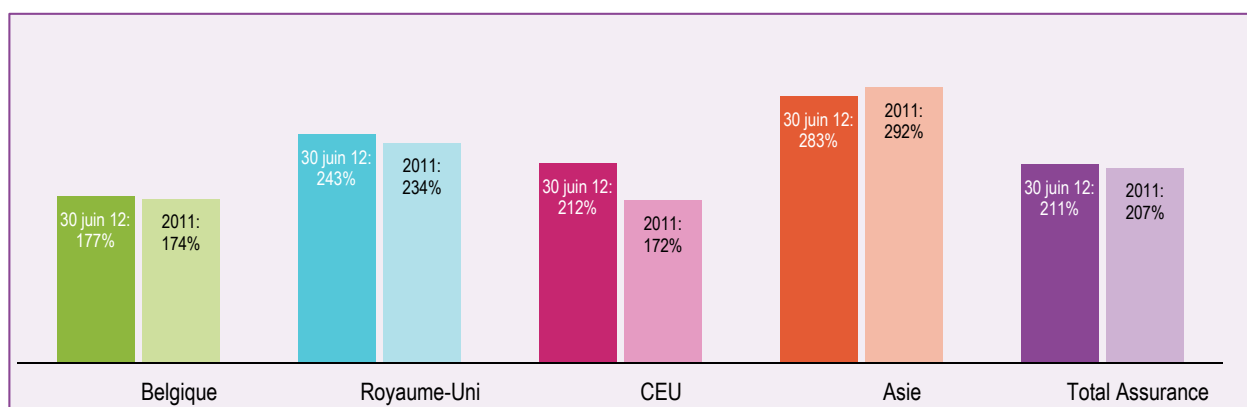
Situation du capital pour l'Assurance

Au 30 juin 2012, le capital total des activités d'assurance se situait à EUR 8,0 milliards (31 décembre 2011 : EUR 7,5 milliards), soit 210,6% des exigences minimales (31 décembre 2011 : 207,0%).

30 juin 2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Ajustements de consolidation	Total Assurance	Général (elim. incluses)	Total Ageas
Total du capital disponible	4.109,5	960,8	1.208,7	1.407,9	297,6	7.984,5	1.445,3	9.429,8
Exigences minimales de solvabilité	2.328,1	395,6	570,4	497,9		3.792,0	3,2	3.795,2
Montant du capital disponible supérieur au minimum	1.781,4	565,2	638,3	910,0	297,6	4.192,5	1.442,1	5.634,6
Coefficient de solvabilité total	176,5%	242,9%	211,9%	282,8%		210,6%		248,5%

31 décembre 2011								
Total du capital disponible	3.940,3	857,9	973,3	1.291,0	467,1	7.529,6	1.095,0	8.624,6
Exigences minimales de solvabilité	2.262,5	367,4	565,4	441,8		3.637,1	3,2	3.640,3
Montant du capital disponible supérieur au minimum	1.677,8	490,5	407,9	849,2	467,1	3.892,5	1.091,8	4.984,3
Coefficient de solvabilité total	174,2 %	233,5 %	172,1 %	292,2 %		207,0 %		236,9 %

La position de solvabilité par secteur d'assurance et pour l'assurance globalement se présente graphiquement comme suit.



Position de trésorerie nette du Compte général

Selon les règles de la BNB, le capital réglementaire disponible dans le Compte général (y compris les éliminations) s'élève à EUR 1,4 milliard (31 décembre 2011 : EUR 1,1 milliard). Dans la mesure où la majeure partie du capital n'est pas immédiatement disponible, Ageas recourt à la position de trésorerie nette pour évaluer le capital immédiatement disponible dans le Compte général et comme indicateur de sa flexibilité stratégique.

La position de trésorerie nette s'établit à EUR 1,5 milliard au 30 juin 2012. La situation de trésorerie nette a été positivement influencée au premier semestre, principalement par les éléments suivants :

- Ageas a reçu EUR 953 millions pour le rachat de l'instrument Tier 1 (cf. note 7) ;
- Ageas a reçu EUR 400 millions suite au règlement avec l'Etat néerlandais et ABN AMRO (voir note 9) ;
- Ageas a payé une indemnité d'EUR 299 millions (cf. note 19) ;
- Ageas a payé son dividende annuel d'EUR 190 millions.

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.114,1	344,7
Créances sur les banques à court terme	600,0	600,0
Certificats d'endettement	- 213,8	- 256,7
Position de trésorerie nette	1.500,3	688,0





Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière



5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 30 juin se présentent comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Fonds en caisse	2,1	2,1
Créances sur les banques	2.356,0	2.426,9
Autres	340,9	272,5
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	2.699,0	2.701,5

La variation de la rubrique Créances sur les banques est notamment due au financement d'investissements dans les assurances en Belgique durant le premier semestre 2012 (avec un impact de près d'EUR 975 millions). Ce montant est en partie compensé par l'accord avec BNP Paribas sur le rachat total de l'instrument Tier 1, le règlement RNP(I)/CASHES (EUR 666 millions) et l'arrangement conclu dans les litiges avec ABN AMRO et l'Etat néerlandais (EUR 400 millions).

6 Placements financiers

Les placements financiers se décomposent comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Placements		
- Détenus jusqu'à l'échéance	5.043,1	5.032,4
- Disponibles à la vente	54.014,6	51.399,3
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	178,5	194,1
- Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	45,3	42,4
Total brut	59.281,5	56.668,2
Dépréciations :		
- sur placements disponibles à la vente	- 235,5	- 1.436,8
Total des dépréciations	- 235,5	- 1.436,8
Total	59.046,0	55.231,4

6.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

	Obligations émises par des entreprises		Total
	Obligations d'État		
Coût historique lors de la comptabilisation	4.729,4	163,9	4.893,3
Acquisition	125,7		125,7
Coût historique / amorti	4.855,1	163,9	5.019,0
Amortissements	12,0	1,4	13,4
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2011	4.867,1	165,3	5.032,4
Amortissements	8,3	2,4	10,7
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 30 juin 2012	4.875,4	167,7	5.043,1
Juste valeur	5.362,2	160,7	5.522,9

En 2011, conformément aux IFRS, Ageas a retraité des placements disponibles à la vente, pour un montant d'EUR 4,9 milliards, désormais comptabilisés comme détenus jusqu'à l'échéance. Ce reclassement s'est fait à la juste valeur des placements à ce moment-là. L'écart entre la juste valeur et le coût amorti, qui s'élevait à EUR 210 millions, reste comptabilisé dans la rubrique des Profits et pertes latents au sein des capitaux propres ; il sera amorti sur la durée résiduelle des placements. Dans le compte de résultat, l'amortissement compense l'écart entre la valeur comptable et la valeur nominale des obligations, ce qui se traduit donc par une incidence nulle dans le compte de résultat.

Dans le tableau ci-dessous, figurent les obligations souveraines classées comme détenues jusqu'à l'échéance, par pays d'origine, au 30 juin.

30 juin 2012	Coût historique / amorti		Juste valeur
État belge	4.370,6		4.856,0
État portugais	504,8		506,2
Total	4.875,4		5.362,2
31 décembre 2011			
État belge	4.373,5		4.553,4
État portugais	493,6		403,6
Total	4.867,1		4.957,0

6.2 Placements disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements disponibles à la vente y compris les gains et pertes non réalisés bruts et les dépréciations se présentent comme suit :

30 juin 2012	Coût			Total brut	Dépréciations	Juste valeur
	historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées			
Obligations d'État	27.570,7	1.707,1	- 453,4	28.824,4		28.824,4
Obligations émises par des entreprises	21.476,5	1.324,7	- 306,3	22.494,9		22.494,9
Instruments de crédit structurés	325,5	14,5	- 11,1	328,9	- 0,1	328,8
Placements en obligations disponibles à la vente	49.372,7	3.046,3	- 770,8	51.648,2	- 0,1	51.648,1
Capital-investissement et capital à risque	29,2	0,5		29,7		29,7
Actions	2.263,8	118,2	- 49,8	2.332,2	- 235,4	2.096,8
Autres placements	4,5			4,5		4,5
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.297,5	118,7	- 49,8	2.366,4	- 235,4	2.131,0
Total des placements disponible à la vente	51.670,2	3.165,0	- 820,6	54.014,6	- 235,5	53.779,1

31 décembre 2011						
Obligations d'État	27.693,5	1.027,0	- 868,3	27.852,2	- 1.209,1	26.643,1
Obligations émises par des entreprises	20.705,7	917,1	- 485,0	21.137,8	- 6,4	21.131,4
Instruments de crédit structurés	384,3	13,4	- 13,1	384,6	- 0,1	384,5
Placements en obligations disponibles à la vente	48.783,5	1.957,5	- 1.366,4	49.374,6	- 1.215,6	48.159,0
Capital-investissement et capital à risque	14,6		- 0,4	14,2		14,2
Actions	2.010,9	97,6	- 100,2	2.008,3	- 221,2	1.787,1
Autres placements	2,2			2,2		2,2
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.027,7	97,6	- 100,6	2.024,7	- 221,2	1.803,5
Total des placements disponible à la vente	50.811,2	2.055,1	- 1.467,0	51.399,3	- 1.436,8	49.962,5

Obligations souveraines par pays et d'origine

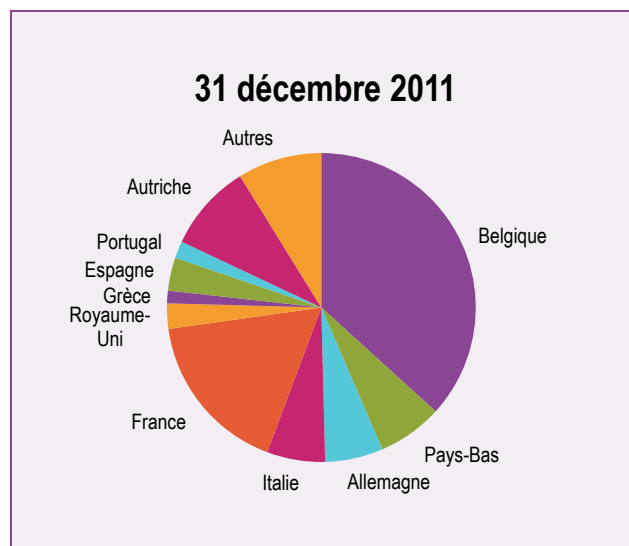
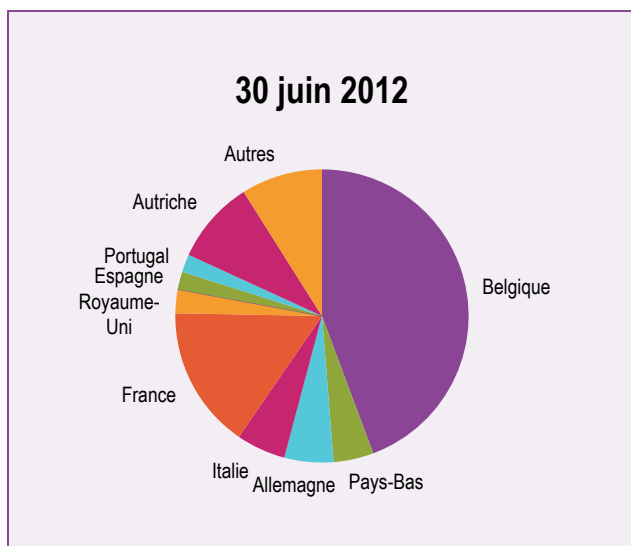
Au 30 juin, les obligations souveraines se répartissent selon l'origine comme suit :

30 juin 2012	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Dépréciations	Juste valeur
État belge	12.111,7	662,5		12.774,2
État néerlandais	1.219,7	50,2		1.269,9
État allemand	1.327,4	235,9		1.563,3
État italien	1.767,9	- 200,5		1.567,4
État français	4.224,4	302,7		4.527,1
État britannique	715,3	39,6		754,9
État grec	26,5	- 11,4		15,1
État espagnol	678,0	- 112,4		565,6
État portugais	677,4	- 107,7		569,7
État autrichien	2.429,5	222,5		2.652,0
État finlandais	246,3	28,1		274,4
État irlandais	414,1	- 19,4		394,7
État slovène	157,7	- 5,5		152,2
État tchèque	244,0	22,8		266,8
État slovaque	223,3	17,1		240,4
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	318,6	97,2		415,8
Autres États	788,9	32,0		820,9
Total	27.570,7	1.253,7		28.824,4

31 décembre 2011				
État belge	9.680,4	111,4		9.791,8
État néerlandais	1.692,1	116,5		1.808,6
État allemand	1.402,8	216,3		1.619,1
État italien	1.989,9	- 369,8		1.620,1
État français	4.365,7	186,6		4.552,3
État britannique	660,9	43,6		704,5
État grec	1.562,9		- 1.209,1	353,8
État espagnol	1.015,7	- 90,2		925,5
État portugais	681,0	- 208,3		472,7
État autrichien	2.308,1	136,7		2.444,8
État finlandais	282,9	24,7		307,6
État irlandais	443,1	- 62,0		381,1
État slovène	229,4	- 18,7		210,7
État tchèque	244,2	5,0		249,2
État slovaque	223,0	- 2,5		220,5
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	302,7	85,0		387,7
Autres États	608,7	- 15,6		593,1
Total	27.693,5	158,7	- 1.209,1	26.643,1

Ageas a déprécié son exposition en obligations souveraines grecques suite à la crise économique en Grèce. Au cours des trois premiers mois de 2012, Ageas a converti son portefeuille obligataire grec en nouvelles obligations grecques assorties d'une valeur nominale de 31,5% conformément à l'offre du gouvernement grec. Après cette conversion, la quasi-totalité de la position obligataire grecque a été vendue.

La part de chaque pays dans le portefeuille de placements en obligations souveraines, en juste valeur, se présente graphiquement comme suit :



Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les capitaux propres (qui comprennent des obligations, des actions et d'autres placements). Les actions et autres placements englobent également du capital investissement et du capital à risque.

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Placements en obligations disponibles à la vente :		
Valeur comptable	51.648,1	48.159,0
Gains et pertes bruts non réalisés	2.275,5	591,1
- Impôts afférents	- 738,6	- 209,0
Comptabilité reflet	- 378,0	- 49,7
- Impôts afférents	137,8	46,1
Gains et pertes nets non réalisés	1.296,7	378,5
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :		
Valeur comptable	2.131,0	1.803,5
Gains et pertes bruts non réalisés	68,9	- 3,0
- Impôts afférents	- 20,1	- 5,6
Comptabilité reflet	- 28,9	- 8,0
- Impôts afférents	10,3	4,2
Gains et pertes nets non réalisés	30,2	- 12,4

Les impôts relatifs aux plus-values et moins-values brutes non réalisées sur les placements disponibles à la vente subissent l'incidence du fait que la taxe sur les plus-values latentes de la filiale française d'Ageas peut être neutralisée par des pertes fiscales passées. Cette incidence apparaît significativement dans les impôts afférents à la comptabilité reflet au 31 décembre 2011.

Dépréciations sur placements disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les dépréciations sur placements disponibles à la vente :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- sur placements en obligations	- 0,1	- 1.215,6
- sur placements en actions et autres placements	- 235,4	- 221,2
Total des dépréciations sur placements disponibles à la vente	- 235,5	- 1.436,8

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Solde au 1^{er} janvier	1.436,8	167,6
Acquisitions/cessions de filiales		- 17,5
Augmentation des dépréciations	77,8	1.527,1
Reprise lors de la vente/cession	- 1.278,9	- 221,5
Écarts de conversion et autres ajustements	- 0,2	- 18,9
A la fin de période	235,5	1.436,8

La reprise lors de la vente/cession, d'un montant d'EUR 1.278,9 millions, porte sur la conversion du portefeuille obligataire grec au cours des trois premiers mois de 2012.

6.3 Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements détenus à la juste valeur et pour lesquels les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés au compte de résultat, sont valorisés comme suit au 30 juin :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Obligations d'État	0,6	
Obligations émises par les entreprises	116,8	95,3
Instruments de crédit structurés	43,5	85,7
Obligations	160,9	181,0
Actions	17,6	13,1
Actions et autres placements	17,6	13,1
Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	178,5	194,1

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent notamment des placements liés aux passifs en vertu de contrats d'assurance, où les flux de trésorerie sont liés, soit par contrat, soit sur la base de caractéristiques de participation discrétionnaire, à la performance de ces actifs, et dont l'évaluation intègre des informations actuelles. Cette évaluation réduit de manière significative l'inadéquation comptable qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs et des passifs ainsi que les profits et pertes connexes sur des bases différentes.

6.4 Dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction

Les dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction se présentent comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
De gré à gré (OTC)	45,3	42,4
Total des dérivés détenus à des fins de transaction (actifs)	45,3	42,4

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont principalement des options sur taux d'intérêts et actions, et des swaps de taux d'intérêt.

6.5 Biens immobiliers

La juste valeur des biens immobiliers, tant les immeubles de placement que les immeubles pour usage propre, se présente comme suit :

Juste valeur :	30 juin 2012	31 décembre 2011
Immeubles de placement	2.998,0	2.799,1
Immobilier pour usage propre	1.493,9	1.472,4
Juste valeur totale	4.491,9	4.271,5
Valeur comptable :		
Immeubles de placement	2.194,1	2.045,7
Immobilier pour usage propre	1.013,3	1.000,7
Valeur comptable totale	3.207,4	3.046,4
Gains et pertes bruts non réalisés	1.284,5	1.225,1
Impôts	- 422,5	- 402,4
Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	862,0	822,7

7 Créances

Les créances se répartissent comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Créances sur les banques	1.995,1	2.934,5
Créances sur la clientèle	3.251,2	2.762,9
Total	5.246,3	5.697,4
Moins les dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 14,1	- 13,3
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 0,7	- 0,7
Total des créances	5.231,5	5.683,4

7.1 Créances sur les banques

Les créances sur les banques se présentent comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Dépôts porteurs d'intérêts	875,0	974,3
Emprunts subordonnés	976,7	1.753,9
Opérations de prise en pension		66,6
Autres	143,4	139,7
Total	1.995,1	2.934,5
Moins dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 1,2	- 1,2
Créances sur les banques	1.993,9	2.933,3

Les prêts subordonnés se répartissent comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Nitsh I (USD 750 millions)	603,3	588,8
Nitsh II	373,4	371,0
Tier 1 de Fortis Banque		794,1
Total des prêts subordonnés	976,7	1.753,9

Nitsh I et II

Nitsh I et II sont des prêts subordonnés (voir note 16) partiellement reprêtés à Fortis Banque.

Le prêt Tier 1 de Fortis Banque consiste en des obligations émises en 2001, qu'Ageas a été contraint d'échanger au troisième trimestre 2011, en vertu d'une convention de support conclue avec les anciennes sociétés mères de Fortis, devenues ageas SA/NV et ageas N.V.

Règlement du prêt subordonné Fortis Banque SA/NV (Instrument Tier 1)

Le 26 septembre 2011, Ageas a été contraint d'échanger EUR 952,9 millions de créances perpétuelles remboursables à coupon cumulatif de Fortis Banque au pair comptable, suite au non rachat de ces titres par Fortis Banque et à l'autorisation d'échange donnée par la BNB.

Ageas a décidé de déterminer la juste valeur de ces titres en se fondant sur un calcul de valeur nette actualisée. Avec une valeur au pair d'EUR 952,9 millions pour les titres échangés, la juste valeur de ces titres est estimée à EUR 762,3 millions.

La différence entre le prix d'acquisition et le montant de la première comptabilisation est enregistrée comme perte dans le compte de résultat sous Résultat des ventes et de réévaluations en 2011. La différence fait l'objet d'une reprise jusqu'au règlement (cf. ci-dessous) dans le compte de résultat pour les trimestres concernés, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. En 2012, un montant d'EUR 30,4 millions a été extourné selon cette méthode (2011 : EUR 31,8 millions).

Règlement avec Fortis Banque SA/NV et BNP Paribas

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN/RPN(I) (cf. note 19) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par Fortis Banque SA/NV et détenu à hauteur de 95% par Ageas. Fortis Banque SA/NV a remboursé le prêt Tier 1 à hauteur d'EUR 952,9 millions au cours du premier semestre 2012. Ce remboursement s'est traduit par une plus-value d'EUR 128,5 millions (cf. note 24).

7.2 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comprennent principalement :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
États et organismes publics	0,4	0,3
Prêts hypothécaires	1.549,1	1.588,1
Prêts à la consommation	7,5	7,9
Prêts commerciaux	108,4	97,3
Prêts liés à des contrats d'assurance	182,3	173,5
Autres prêts	1.403,5	895,8
Total	3.251,2	2.762,9
Moins dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 12,8	- 12,1
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 0,7	- 0,7
Créances sur la clientèle	3.237,7	2.750,1

Les autres prêts comprennent essentiellement :

- des prêts à des autorités gouvernementales et régionales ;
- des prêts structurés, acquis durant l'année 2012 et liés à des titres adossés à des prêts hypothécaires, pour un montant d'EUR 480 millions.

8 Placements dans des entreprises associées

Suite aux transactions clôturées le 12 mai 2009, Ageas a acquis, pour un montant total d'EUR 760,0 millions, une participation de 44,7% dans Royal Park Investments (RPI), une structure d'accueil (SPV) ayant repris une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque. Cette participation a été comptabilisée par mise en équivalence.

RPI a acquis de Fortis Banque, à la date de clôture, un portefeuille de crédits structurés pour un prix d'achat convenu d'EUR 11,7 milliards. La valeur faciale correspondante du portefeuille s'élevait à EUR 20,5 milliards le 12 mai 2009. Cet achat a été financé par l'apport d'EUR 1,7 milliard en capitaux propres, une dette super senior d'EUR 5 milliards et une dette senior d'EUR 5 milliards, cette dernière incluant un mécanisme d'apurement des pertes. La dette senior est fournie par BNP Paribas et par Fortis Banque. Le financement fourni par Fortis Banque est garanti par l'État belge. Toute trésorerie générée par RPI est d'abord affectée au remboursement de la dette super senior.

La comptabilisation initiale de l'investissement s'est faite au coût par mise en équivalence et a été suivie par un test de dépréciation sur la valeur comptable. Ageas a demandé à RPI d'établir un rapport d'information financière basé sur les principes comptables IFRS tel qu'appliqués par Ageas. RPI a comptabilisé l'acquisition du portefeuille, en termes de financement, de personnel et de processus, comme un regroupement d'entreprises selon les IFRS. Lors de son acquisition, le portefeuille d'actifs a été comptabilisé à la valeur de marché (EUR 8,2 milliards) et la différence entre le prix d'acquisition (EUR 11,7 milliards) et la valeur de marché – soit EUR 3,5 milliards – a été comptabilisée dans l'état de la situation financière IFRS de RPI en tant qu'actif d'impôt différé (EUR 1,2 milliard : 33,9% d'EUR 3,5 milliards) et goodwill à hauteur d'EUR 2,3 milliards.

RPI gère le portefeuille de manière à en maximiser la valeur pour ses actionnaires, comme prévu par les directives de management définies par le Conseil d'Administration de RPI. Dans les circonstances présentes, cela implique un scénario de *run-off*. Dans un tel cas, les IFRS imposent une évaluation du portefeuille d'actifs au coût amorti. Pour les instruments à taux variable, les IFRS imposent de recalculer, instrument par instrument, le coût amorti d'après l'information sur les flux de trésorerie actualisés par actif. Toutefois, RPI ne dispose pas d'une telle information et cela demanderait des coûts et des efforts disproportionnés de la produire. En l'absence de cette information et compte tenu du fait que le management utilise aussi l'information sur la juste valeur pour le suivi périodique du portefeuille d'actifs, Ageas a décidé d'utiliser la juste valeur via le compte de résultat pour cette évaluation ultérieure.

Pour déterminer les flux de trésorerie du portefeuille et le financement y afférent, plusieurs hypothèses ont été définies, comme la perte en cas de défaillance, la probabilité de défaillance, le rythme des remboursements anticipés, l'évolution des prix de l'immobilier, et des données sectorielles et géographiques complémentaires en cas de besoin. Étant donné que les incertitudes ont été prises en considération pour la détermination des flux de trésorerie, et le fait que le financement de RPI soit garanti, les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à 7,8% (31 décembre 2011 : 7,8%), qui est le taux d'intérêt sans risque en Belgique majoré de la prime sur capitaux propres habituelle.

Étant donné que le portefeuille de RPI est en *run-off*, le bénéfice inclus dans le portefeuille et le financement y afférent seront réalisés progressivement et ne seront pas remplacés par des profits provenant de nouvelles transactions, le goodwill devra être déprécié durant la période où le portefeuille aboutit à sa liquidation. Le goodwill comptabilisé par RPI représente pour une partie significative les profits futurs de cette activité.

Le résultat de RPI pour le premier semestre, considéré à 100% et avant test de dépréciation du goodwill, est un bénéfice net d'EUR 326 millions (contre EUR 458 millions pour le premier semestre 2011). Cette diminution s'explique dans une large mesure par le recul des réévaluations du portefeuille d'investissement à la valeur du marché, par comparaison au premier semestre 2011, et celui des produits d'intérêts dans le sillage de l'augmentation des coûts de financement due aux conditions difficiles sur le marché du papier commercial en dollars américains. À la fin de chaque trimestre, RPI effectue un test de dépréciation de son goodwill d'après les normes IFRS. Comme l'intégralité des produits reçus sert au remboursement du financement et qu'aucune nouvelle affaire n'est générée, le goodwill doit être déprécié sur la durée de vie attendue du portefeuille. Sur la base d'un réexamen, au premier semestre, de l'évolution attendue du volume d'affaires, il a été décidé de calculer une valeur d'usage de l'activité dans son ensemble, et ce calcul a débouché sur une dépréciation du goodwill d'EUR 159 millions. Ainsi, le résultat net de RPI selon les IFRS, après dépréciation du goodwill, pris en compte à 100%, s'élève à un montant positif d'EUR 167 millions, soit une quote-part pour Ageas (positif) d'EUR 75 millions.

En outre, RPI a conclu plusieurs swaps de taux d'intérêt, échangeant des flux d'intérêts à taux variable contre des flux d'intérêt à taux fixe. Ageas a décidé d'appliquer à ces swaps la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. En 2011 et 2012, certains swaps ont été cédés et une plus-value a été réalisée. Tous les mouvements de juste valeur non réalisés sur les swaps restants transitent par les capitaux propres. Étant donné que la comptabilité de couverture s'applique, ce résultat positif n'est pas comptabilisé au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres et sera amorti dans les années à venir en compte de résultat. Au 30 juin 2012, la réserve de couverture, y compris les profits réalisés, s'élève à EUR 102 millions après impôts. Compte tenu de ces deux éléments, la valeur de la participation d'Ageas dans RPI a progressé d'EUR 779 millions fin 2011 à EUR 856 millions.

Au 30 juin, la juste valeur en IFRS du portefeuille d'investissement s'élève à EUR 6,0 milliards (31 décembre 2011 : EUR 6,0 milliards), le goodwill à EUR 0,6 milliard (31 décembre 2011 : EUR 0,8 milliard) et les actifs d'impôts différés à EUR 0,6 milliard (31 décembre 2011 : EUR 0,7 milliard). Le financement calculé au coût amorti s'élève à EUR 5,5 milliards (31 décembre 2011 : 6,0 milliards) et les capitaux propres s'élèvent à EUR 1,9 milliard (31 décembre 2011 : EUR 1,7 milliard).

9 Réassurance et autres créances

La rubrique Réassurance et autres créances incluait en fin d'année 2011 les recours exercés à l'encontre de Fortis Capital Company Limited, ABN AMRO et l'État néerlandais dans le cadre de la transaction FCC et de la conversion MCS. Le premier recours vise à obtenir une compensation totale du paiement (d'EUR 362,5 millions) effectué par Ageas au profit de Fortis Capital Company Limited (une filiale d'ABN AMRO N.V.) afin de lui permettre de régler ce montant aux détenteurs d'actions privilégiées. En 2009, ce recours a été déprécié sur la base du fait qu'ABN AMRO le contestait. Suite aux négociations entamées avec l'État néerlandais, Ageas a décidé en 2010 de pratiquer une reprise de cette dépréciation pour inclure ce recours dans l'évaluation de la provision pour les litiges avec l'État néerlandais (cf. également note 20 – Provisions).

Le deuxième recours porte sur la conversion des MCS. Le 7 décembre 2010, Ageas a émis 106,7 millions d'actions dans le cadre de la conversion des MCS. Dès lors qu'ABN AMRO était le bénéficiaire du produit de l'émission MCS et que l'existence de l'accord quadripartite octroyait à Ageas un recours à l'encontre d'ABN AMRO au moment de la conversion, Ageas a comptabilisé ce recours à hauteur d'EUR 2 milliards, avec ABN AMRO en tant que débiteur, au moment de la conversion. L'État néerlandais a publié une déclaration selon laquelle, en application des termes et conditions de la vente de Fortis Bank Nederland, Fortis Verzekeringen Nederland et Fortis Corporate Insurance, c'est à lui qu'échoit ce recours. Ageas a pris cette déclaration en compte en 2010 pour constituer une provision pour litiges avec l'État néerlandais (cf. également note 20 – Provisions).

Règlement

Le 28 juin 2012, ageas SA/NV et ageas N.V. (« Ageas »), et ABN AMRO Group N.V. et ABN AMRO Bank N.V. (« ABN AMRO »), ont réglé les procédures judiciaires relatives à ABN AMRO Capital Finance Ltd (anciennement Fortis Capital Company Ltd. « FCC ») et aux Mandatory Convertible Securities (« MCS »).

Ce règlement met aussi fin à tous les litiges pendants entre l'État néerlandais et Ageas liés aux transactions en actions dans le cadre de la reprise des activités néerlandaises de l'ancien groupe Fortis par l'État néerlandais le 3 octobre 2008. NL Financial Investments, l'actionnaire majoritaire d'ABN AMRO, a cosigné cet accord au nom de l'État néerlandais. Le règlement en donné lieu à un paiement unique en espèces par ABN AMRO à Ageas d'EUR 400 millions, le 29 juin 2012.

Le montant des demandes originales d'EUR 2.362 millions, a, après déduction du montant du règlement d'EUR 400 millions, été comptabilisé comme dépréciation dans le compte de résultat consolidé. Cette dépréciation est compensée par la reprise de la provision d'EUR 2.362 millions afférente aux litiges avec l'État néerlandais (voir note 20), ce qui donne un bénéfice d'EUR 400 millions.

10 Option d'achat sur actions BNP Paribas

En vertu de la convention signée le 12 mai 2009, Ageas dispose d'une option d'achat réglable en espèces, octroyée par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), qui permet à Ageas de bénéficier d'une plus-value sur les 121.218.054 actions BNP Paribas détenues par la SFPI. Ces actions ont été obtenues par la SFPI en contrepartie de la vente de 75% + 1 action de Fortis Banque. L'option donne droit à Ageas à la différence entre le prix d'exercice d'EUR 68 et le cours de l'action BNP Paribas au moment de l'exercice de l'option ou le prix de vente des actions BNP Paribas sous-jacentes, à la discrétion de la SFPI. Ces droits remplacent le « coupon 42 ». Après l'émission de droits de BNP Paribas le 29 septembre 2009, le prix d'exercice a diminué à EUR 66,672.

Les droits accordés comportent plusieurs éléments non standard qui diffèrent des protocoles standard de l'ISDA relatifs aux options, tels des restrictions en matière de cessibilité, des limitations de la liberté d'exercice, l'exercice forcé sous certaines conditions et des mécanismes d'ajustement spécifiques en cas de dilution ou d'émission de droits.

Ageas peut exercer ses droits jusqu'au 10 octobre 2016. Ageas a décidé d'effectuer un exercice progressif des options selon une méthodologie rigoureuse, dès qu'elles seront dans le cours, mais surveille également en permanence s'il est possible de monétiser l'option.

L'option est comptabilisée à la juste valeur, avec évaluations ultérieures dans le compte de résultat sous profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas.

Calcul de la valeur

La valeur théorique d'une option peut se calculer selon les techniques traditionnelles de valorisation des options Black-Scholes. Outre des données observables sur le marché à la date de reporting comme les rendements en intérêts, le cours effectif et d'exercice de l'action et la durée résiduelle de l'option, le calcul doit inclure des hypothèses sur le dividende futur et la volatilité. En outre, les caractéristiques non standard doivent également être prises en considération.

Les données suivantes ont été utilisées pour l'évaluation en fin d'exercice.

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Cours de l'action BNP Paribas	EUR 30,34	EUR 30,35
Prix d'exercice	EUR 66,672	EUR 66,672
Volatilité	33%	49%
Rendement du dividende	5,40%	5,98%
Prix par option jusqu'au 10 octobre 2016	EUR 1,380	EUR 4,660
Valeur théorique des 121,2 millions d'options	EUR 167 millions	EUR 565 millions
Valeur estimée, après ajustements pour éléments non standard (30%)	EUR 117 millions	EUR 395 millions

Volatilité

En raison du très grand nombre d'options sur actions BNP Paribas détenues par Ageas, qui représentent 10,12% du total des actions BNP Paribas en circulation, la monétisation des options aurait un impact sur la valeur des options négociées et donc sur la volatilité implicite. Ageas a décidé d'évoluer vers une stratégie d'exercice selon une méthodologie rigoureuse progressive afin de minimiser l'impact de la volatilité implicite des actions sur la valeur des options. Dans l'optique d'un exercice progressif, Ageas a décidé d'utiliser une volatilité basée sur la volatilité implicite extrapolée, observée dans le marché. La valeur de l'option d'achat au 30 juin s'élève à EUR 117 millions, après ajustement en raison des caractéristiques non standard.

Estimation de la sensibilité aux variations d'hypothèses

La volatilité appliquée et l'hypothèse de dividende ont un impact significatif sur la valeur des options : une baisse de 10 points de % de la volatilité au 30 juin provoque une baisse de 80,4% de la valeur théorique de l'option ; une hausse de la volatilité de 10 points de %, toutes les autres variables restant inchangées, aboutit à une hausse de 127,5 % de la valeur théorique. Une diminution de la volatilité de 5 points de % au 30 juin entraîne une diminution de 47,8% de la valeur théorique de l'option ; une hausse de 5 points de % de la volatilité, toutes autres variables par ailleurs inchangées, entraîne une hausse de 60,2% de la valeur théorique. Si l'on diminue de 1 point de % l'hypothèse de dividende, toutes les autres variables restant par ailleurs inchangées, on obtient une augmentation de 3,6% de la valeur théorique des options, tandis qu'une augmentation de 1 point de % de l'hypothèse de dividende, les autres variables restant inchangées, on obtient une baisse de 2,9% de la valeur théorique des options.

Ajustement en raison des caractéristiques non standard

En raison des spécificités inhabituelles de l'option, les professionnels du marché estiment qu'il convient d'appliquer une moins-value significative lors de la valorisation théorique. Ageas a décidé de diminuer la valeur théorique de 30% en raison de ces caractéristiques non standard, en se fondant sur les indications des professionnels du marché qui préconisent une moins-value entre 10% et 50%.

Paiement des produits

Ageas proposera aux assemblées générales des actionnaires de payer sous la forme de dividende l'avantage résultant de l'exercice, de la monétisation ou des structures envisagées, dans le respect de la loi et des contraintes pratiques.

Le Service des Décisions Anticipées en matière fiscale (« Commission Ruling ») en Belgique a confirmé qu'en soi, l'attribution de l'option BNP Paribas n'est pas un événement taxable dans le chef d'ageas SA/NV. Ageas dispose de pertes reportées suffisantes pour ne pas devoir payer l'impôt des sociétés lorsque les bénéfices sur l'option seront réalisés. Il sera donc à même de proposer d'en distribuer les montants bruts sous forme de dividendes, dans les limites autorisées par la loi.

11 Passifs liés à des contrats d'assurance vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés aux contrats d'assurance vie au 30 juin.

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Passifs pour prestations d'assurance futures	24.510,6	24.055,4
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	321,3	298,4
Comptabilité reflet	199,6	19,5
Avant éliminations	25.031,5	24.373,3
Eliminations	- 3,0	- 2,9
Brut	25.028,5	24.370,4
Réassurance	- 55,5	- 39,6
Net	24.973,0	24.330,8

12 Passifs liés à des contrats de placement vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats de placement vie, au 30 juin.

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Passifs pour prestations d'assurance futures	27.631,2	27.049,2
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	95,3	114,1
Comptabilité reflet	173,6	38,2
Brut	27.900,1	27.201,5
Réassurance		
Net	27.900,1	27.201,5



13 Passifs liés à des contrats en unités de compte

Les passifs liés à des contrats en unités de compte se répartissent entre contrats d'assurance et contrats de placement comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Contrats d'assurance	1.491,7	1.486,1
Contrats de placement	11.425,8	11.337,7
Total	12.917,5	12.823,8

14 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats d'assurance non-vie, au 30 juin.

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Réserves pour sinistres	4.835,8	4.606,9
Primes non acquises	1.764,7	1.587,3
Réserves pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	10,5	9,7
Comptabilité reflet	33,8	
Avant éliminations	6.644,8	6.203,9
Eliminations		
Brut	6.644,8	6.203,9
Réassurance	- 439,1	- 428,8
Net	6.205,7	5.775,1

En raison de la nature à long terme de l'activité d'assurance des accidents du travail, le passif y afférent est calculé sur une base actualisée. Avec la baisse des taux d'intérêts, un montant a été enregistré en comptabilité reflet en 2012.

15 Certificats d'endettement

Le tableau ci-dessous présente les types de certificats d'endettement (EMTN) émis par Ageas ainsi que les montants dus au 30 juin.

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Au coût amorti	110,2	152,5
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	103,6	104,2
Total des certificats d'endettement	213,8	256,7

16 Dettes subordonnées

Le tableau suivant présente le détail des dettes subordonnées au 30 juin.

	30 juin 2012	31 décembre 2011
FRESH	1.250,0	1.250,0
- Hybrone	497,3	496,1
- Nitsh I	603,3	588,8
- Nitsh II	567,1	567,5
Ageas Hybrid Financing	1.667,7	1.652,4
Autres dettes subordonnées	54,5	71,2
FRESH	2.972,2	2.973,6

16.1 FRESH

Le 7 mai 2002, Ageasfinlux S.A. a émis des instruments financiers sans date d'échéance, intitulés FRESH (titres hybrides, subordonnés et indexés, à taux flottant - Floating Rate Equity-linked Subordinated Hybrid capital securities) pour un montant total en principal d'EUR 1.250 millions, d'EUR 250.000 chacun. Les coupons relatifs à ces titres sont payables trimestriellement à terme échu, à un taux variable égal au taux EURIBOR à 3 mois + 135 points de base.

Les FRESH ont été émis par Ageasfinlux S.A., avec ageas SA/NV et ageas N.V. intervenant en tant que codébiteurs. Le montant en principal des titres ne sera pas remboursé en espèces. Le seul recours des détenteurs des FRESH contre n'importe lequel des codébiteurs, concernant le montant en principal, est constitué par les 39.682.540 actions Ageas qu'Ageasfinlux S.A. a données en garantie, en faveur de ces détenteurs. Avant l'échange des FRESH contre des actions Ageas, ces actions Ageas ne sont pas assorties de droits de dividende ou de vote (le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 30 juin 2012 comprend déjà les 39.682.540 actions Ageas émises aux fins de cet échange).

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons s'effectuera en application d'un mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM). Le mécanisme ACSM implique l'émission de nouvelles actions Ageas et leur remise aux détenteurs des FRESH. A ce jour, tous les coupons ont été payés en numéraire. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas N.V et à ageas SA/NV de régler l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions est restaurée. C'est en raison de ces caractéristiques que les

FRESH sont traités comme éligibles au capital réglementaire d'Ageas.

Les FRESH n'ont pas de date d'échéance mais peuvent être échangés en actions Ageas au prix d'EUR 31,50 par action à la discrétion du détenteur. Les FRESH seront automatiquement échangés en actions Ageas si le prix de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 47,25 durant vingt jours consécutifs de cotation boursière.

16.2 Ageas Hybrid Financing

En 2006, Ageas a constitué une société ad hoc dénommée Ageas Hybrid Financing S.A., qui a émis des titres super subordonnés perpétuels pari passu entre eux pour en investir le produit en instruments émis par des (anciennes) sociétés opérationnelles d'Ageas éligibles en termes de solvabilité pour ces entités. Les valeurs mobilières émises par Ageas Hybrid Financing S.A. bénéficient d'un contrat de support et de garantie subordonnée conclu par ageas SA/NV et ageas N.V.

Ageas Hybrid Financing S.A. a émis des titres dénommés « Hybrone » en 2006 à hauteur d'EUR 500 millions, à un taux d'intérêt de 5,125% jusqu'au 20 juin 2016 et au taux EURIBOR à 3 mois + 200 points de base par la suite. En 2008, la société a émis des titres, appelés « Nitsh I », pour un montant de USD 750 millions et à un taux d'intérêt de 8,25%, et des titres appelés « Nitsh II », pour un montant d'EUR 625 millions et à un taux d'intérêt de 8,0%. Ces deux instruments sont pour la première fois remboursables en 2013.

Le produit de ces emprunts a été reprêté à AG Insurance à hauteur d'EUR 750 millions et à Fortis Banque SA/NV à hauteur d'EUR 375 millions plus USD 750 millions. En vertu de la convention de support, ageas SA/NV et ageas N.V. sont tenues de fournir à Ageas Hybrid Financing S.A. les fonds nécessaires pour lui permettre de payer le coupon pour chaque année pour laquelle Ageas déclare un dividende ou, à défaut, de payer le coupon via le mécanisme ACSM si les entités qui ont reçu les produits n'ont pas honoré le paiement de leurs coupons sur leurs prêts en espèces, suite au non respect des niveaux de solvabilité minimale réglementaire applicables.

Si Ageas devait se trouver en violation des niveaux minimum de solvabilité réglementaire ou si le total de l'actif consolidé s'avérait inférieur à la somme des passifs, hors passifs non considérés comme de la dette senior, ou si Ageas Hybrid Financing S.A. le décide, le paiement du coupon en espèces serait remplacé par un règlement via le mécanisme ACSM.

16.3 Autres dettes subordonnées

Le poste des "Autres dettes subordonnées" d'EUR 54,5 millions au 30 juin (fin 2011 : EUR 71,2 millions) comprend un prêt subordonné perpétuel d'un montant d'EUR 51,5 millions émis par Tesco Underwriting et souscrit par Tesco Bank.

17 Emprunts

17.2 Dettes envers la clientèle

Le tableau suivant présente les détails des emprunts au 30 juin.

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Dettes envers les banques	1.728,9	2.043,5
Dettes envers la clientèle	111,2	97,2
Autres emprunts	169,5	136,3
Total des dettes	2.009,6	2.277,0

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Dépôts	0,5	0,5
Autres emprunts	6,0	5,4
Fonds des réassureurs	104,7	91,3
Total des dettes envers la clientèle	111,2	97,2

17.1 Dettes envers les banques

Les dettes envers les banques se présentent comme suit:

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Dépôts des banques :		
Dépôts à vue	6,2	2,3
Autres dépôts	47,4	32,6
Total des dépôts	53,6	34,9
Opérations de mise en pension	971,9	1.279,6
Autres	703,4	729,0
Total dettes envers les banques	1.728,9	2.043,5

18 Impôts exigibles et différés

Les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

	État de la situation financière			Compte de résultat	
	30 juin 2012	31 décembre 2011	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011	
Actifs d'impôts différés liés à :					
Placements (disponibles à la vente)	109,4	130,2	2,6	31,9	
Immeubles de placement	11,6	19,5	- 7,8	- 1,0	
Immobilisations corporelles	44,0	44,6	- 0,4	- 0,6	
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	6,1	6,6	- 0,4	0,2	
Réserves pour sinistres et polices d'assurance	387,8	299,6	- 8,8	- 2,6	
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	42,6	43,4	- 0,7	0,1	
Autres provisions	7,3	7,1	0,1	1,1	
Charges à imputer et produits à reporter	2,4	2,6	- 0,2	0,3	
Pertes fiscales non utilisées	152,7	296,1	- 112,1	- 7,9	
RPN(I)	59,0	56,1	- 2,9		
Autres	22,1	115,9	- 87,9	2,3	
Actifs d'impôts différés bruts	845,0	1.021,7	- 218,5	23,8	
Actifs d'impôts différés non reconnus	- 95,5	- 94,7	0,3	- 2,2	
Actifs d'impôts différés nets	749,5	927,0	- 218,2	21,6	
Passifs d'impôts différés liés à :					
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)		1,9	1,9	- 0,7	
Placements (disponibles à la vente)	853,4	409,1	- 1,0	- 22,7	
Placements en unités de compte	0,6	2,7	2,1		
Immeubles de placement	110,7	113,1	12,9	- 5,3	
Créances sur la clientèle	3,0	3,0			
Immobilisations corporelles	188,3	190,0	1,3	1,0	
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	137,6	142,4	4,0	4,1	
Autres provisions	2,1	1,5	- 0,6	- 0,8	
Coûts d'acquisition de polices différés	62,1	58,1	- 3,5	- 3,2	
Charges différées et produits courus	1,5	1,5			
Réserves réalisées non imposables	41,3	42,4	1,1	1,1	
Option d'achat sur actions BNP Paribas	39,8	116,5	76,8		
Autres	90,3	100,6	9,4	- 11,7	
Total des passifs d'impôts différés	1.530,7	1.182,8	104,4	- 38,2	
Produits (charges) d'impôts différés			- 113,8	- 16,6	
Impôts différés nets	- 781,2	- 255,8			

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de compensation des actifs d'impôts exigibles par les passifs d'impôts exigibles et lorsque les impôts différés concernent les mêmes autorités fiscales. Les montants sont compensés dans l'état de la situation financière comme suit :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Actifs d'impôts différés	159,1	358,8
Passifs d'impôts différés	940,3	614,6
Impôts différés nets	- 781,2	- 255,8

19 RPN(I)

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN(I) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par Fortis Banque SA/NV et détenu à hauteur de 95% par Ageas (cf. note 7). Le RPN(I) est un instrument financier qui prévoit l'exécution trimestrielle de paiements de, ou vers, Fortis Banque SA/NV.

Le règlement et le rachat dépendaient tous deux de la réalisation par BNP Paribas d'un taux de succès minimal de l'offre d'achat sur les CASHES. Le 6 février 2012, BNP Paribas a converti 7.553 titres présentés, sur 12.000 CASHES en circulation (62,94%) en 78.874.241 actions Ageas. BNP Paribas s'est engagé à ne pas vendre ces actions pendant une période de six mois. Suite à la conversion, le passif RPN(I) a cessé d'exister en proportion des titres convertis.

Pour une conversion à 100%, l'indemnité était fixée à EUR 456 millions, de sorte qu'Ageas a versé à BNP Paribas une indemnité d'EUR 287 millions au titre de cette conversion (62,94% d'EUR 456 millions). En outre, une perte nette d'EUR 12 millions, relative aux coûts de transaction et comprenant une meilleure estimation de la juste valeur de l'indemnité annuelle, sur la base de l'hypothèse que les CASHES restants seraient convertis dans les années à venir, a également été comptabilisée au compte de résultat. L'incidence totale de l'indemnité sur le compte de résultat s'élève dès lors à EUR 299 millions.

Ageas a revu la modèle d'évaluation de niveau 3 de la RPN(I) et décidé de prendre en compte un plancher pour l'évaluation de la RPN(I) restante, correspondant à l'indemnité payée. La RPN(I) sera valorisée au montant le plus élevé entre la valeur nette actualisée des paiements d'intérêt attendus et ce plancher. Le montant de ce plancher dépend du prix d'achat attendu des CASHES et du cours de l'action Ageas à ce moment. Au 30 juin 2012, le passif pour la RPN(I) s'élevait à EUR 174 millions (31 décembre 2011 : EUR 190 millions) de sorte que la reprise s'élève à EUR 16 millions.

20 Provisions

Les provisions comprennent les provisions pour litiges fiscaux et judiciaires. La provision pour litiges fiscaux et judiciaires est basée sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, en tenant compte de l'opinion des conseillers juridiques et fiscaux. Le moment des sorties de trésorerie relatives à ces provisions est par nature incertain étant donné le caractère imprévisible de l'issue et des délais de règlement des litiges.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice :

	30 juin 2012	31 décembre 2011
Au 1 ^{er} janvier	2.403,4	2.407,6
Acquisitions/cessions de filiales	1,7	- 15,8
Dotations aux provisions	0,8	26,4
Reprises des provisions non utilisées	- 2.364,3	- 3,2
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	- 1,9	- 11,6
Au fin de période	39,7	2.403,4

En 2010, Ageas a constitué une provision, d'un montant d'EUR 2.362 millions pour les litiges qui l'opposent à l'État néerlandais. Ces litiges découlent de divergences d'interprétation sur les termes et conditions de la vente de Fortis Bank Nederland, de Fortis Verzekeringen Nederland et de Fortis Corporate Insurance par Ageas à l'État néerlandais en octobre 2008. L'État néerlandais estime, sur la base des documents de synthèse des conditions sous-jacentes à la vente :

- être propriétaire d'un recours d'EUR 2 milliards à l'encontre d'ABN AMRO Bank dans le cadre de la conversion des MCS (cf. également la note 9 – Réassurance et autres créances) ;
- être le propriétaire d'un recours d'EUR 362 millions à l'encontre de FCC/ABN AMRO dans le cadre de la transaction FCC (cf. également la note 9 – Réassurance et autres créances) ;
- avoir droit à une somme d'EUR 885 millions relative à une garantie en capital incluse dans les documents juridiques relatifs à la vente (cf. la note 29 – Passifs éventuels).

Le 28 juin 2012, ageas SA/NV et ageas N.V. (« Ageas »), et ABN AMRO Group N.V. et ABN AMRO Bank N.V. (« ABN AMRO ») ont réglé le contentieux judiciaire relative à ABN AMRO Capital Finance Ltd (anciennement Fortis Capital Company Ltd. ou FCC) et aux Mandatory Convertible Securities (MCS).

Ce règlement met aussi un terme à tous les litiges pendants entre l'Etat néerlandais et Ageas dans le cadre des transactions en actions qui ont débouché sur la reprise des activités néerlandaises de l'ancien groupe Fortis par l'Etat néerlandais le 3 octobre 2008. NL Financial Investments, l'actionnaire majoritaire d'ABN AMRO a cosigné l'accord au nom de l'Etat néerlandais. Le règlement a donné lieu à un paiement unique en espèces par ABN AMRO à Ageas d'EUR 400 millions, le 29 juin 2012.

Le montant des demandes originales d'EUR 2.362 millions, a, après déduction du montant du règlement d'EUR 400 millions, été comptabilisé comme dépréciation dans le compte de résultat consolidé. Cette dépréciation est compensée par la reprise de la provision d'EUR 2.362 millions afférente aux litiges avec l'Etat néerlandais (voir note 9), ce qui donne un bénéfice d'EUR 400 millions.

21 Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle

Dans les États financiers consolidés de 2008, Ageas a communiqué que, le 12 mars 2009, un accord avait été conclu sur la vente de 25% + 1 action d'AG Insurance à Fortis Banque (désormais dénommée BNP Paribas Fortis Banque) pour un montant d'EUR 1.375 millions. Cet accord a été approuvé par les assemblées générales d'Ageas de mai 2009. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a consenti à Fortis Banque une option de vente en vue de la revente à Ageas de la participation acquise dans AG Insurance, durant une période de six mois débutant le 1^{er} janvier 2018.

Ageas a conclu que l'exercice de l'option de vente était inconditionnel. Conformément à l'IAS32, Ageas est tenu de comptabiliser un passif financier en valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente estimé en 2018. Ce passif financier est indiqué dans une rubrique séparée (Passif lié à l'option de vente émise sur PNC) dans l'état de la situation financière. En outre, le passif est inclus dans le Compte général car il concerne Ageas Insurance International N.V., la société mère d'AG Insurance.

Plus spécifiquement, les règles IFRS contraignent Ageas à comptabiliser un passif même si :

- l'option de vente n'a pas été exercée ;
- il n'y pas d'indication que Fortis Banque envisage d'exercer l'option dans le cadre de l'actuelle collaboration stratégique ;
- le prix d'exercice à la juste valeur est inférieur à la valeur d'actif nette.

La contrepartie de ce passif est un amortissement de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sous-jacente à l'option. La différence entre la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur du passif est ajoutée à la rubrique « Autres réserves » incluse dans les capitaux propres.

Les variations ultérieures de la juste valeur du passif lié à l'option de vente seront comptabilisées sous Autres réserves.

Si l'option est exercée en 2018, le passif sera réglé par un paiement en espèces d'Ageas à Fortis Banque, par lequel Ageas réacquerra 25% + 1 action d'AG Insurance. Mais si l'option arrive à échéance sans être exercée, le passif sera extourné des Participations ne donnant pas le contrôle et Autres réserves.

Tant que l'option n'a pas été exercée, les résultats du compte de résultat consolidé relatif à la participation ne donnant pas le contrôle (la part de 25% + 1 action de Fortis Banque) sont comptabilisés sous Participations ne donnant pas le contrôle.

Valorisation

Le passif est évalué à la valeur actualisée de la contrepartie à payer au moment du règlement. Il n'existe pas d'indicateurs de marché pour une telle valeur ; Ageas a dès lors recouru à une méthode d'évaluation de niveau 3 se fondant sur :

- les multiplicateurs de marché actuels pour les compagnies d'assurance ;
- une hausse de la croissance de 5,5% basée sur le taux de rendement attendu de 11% et un rendement sur dividende de 50% ;
- un taux d'actualisation de 10%.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur nette actualisée du passif est d'EUR 736 millions au 30 juin (31 décembre 2011 : EUR 655,8 millions). Les sensibilités suivantes ont été calculées :

Taux d'actualisation	+1% point	- 1% point
Valeur du passif	697	777
Impact relatif	-5,3%	5,6%

Prix à comptabiliser	+10%	-10%
Valeur du passif	810	662
Impact relatif	10,0%	-10,0%

Taux de croissance	+1% point	-1% point
Valeur du passif	779	695
Impact relatif	5,8%	-5,6%


Notes relatives au compte de résultat consolidé


22 Primes d'assurance

Le tableau suivant présente la composition de l'encaissement brut et des primes nettes acquises.

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Encaissement brut vie	3.427,8	3.790,7
Encaissement brut non-vie	2.276,6	2.123,3
Général et éliminations	- 0,2	- 0,9
Encaissement brut total	5.704,2	5.913,1

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Primes d'assurance vie nettes	2.906,5	2.682,7
Primes d'assurance non-vie nettes	2.022,8	1.631,7
Général et éliminations	- 0,2	- 0,8
Total des primes d'assurance nettes acquises	4.929,1	4.313,6

Vie

Le tableau suivant montre les primes d'assurance pour le segment vie.

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Contrats « unit-linked »		
Primes uniques émises	1,9	3,1
Primes périodiques émises	42,9	43,1
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>44,8</i>	<i>46,2</i>
Primes uniques émises	18,2	41,0
Primes périodiques émises	12,4	17,6
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>30,6</i>	<i>58,6</i>
Total des contrats « unit-linked »	75,4	104,8
Contrats non « unit-linked »		
Primes uniques émises	163,4	152,0
Primes périodiques émises	390,3	385,5
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>553,7</i>	<i>537,5</i>
Primes uniques émises	398,4	314,8
Primes périodiques émises	376,1	365,3
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>774,5</i>	<i>680,1</i>
Total des contrats non « unit-linked »	1.328,2	1.217,6
Contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire		
Primes uniques émises	1.335,1	1.190,8
Primes périodiques émises	216,3	214,8
Total des contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire	1.551,4	1.405,6
Total des primes brutes d'assurance vie	2.955,0	2.728,0
Primes uniques émises	401,0	987,0
Primes périodiques émises	71,8	75,7
Encaissement en comptabilité de dépôt	472,8	1.062,7
Total de l'encaissement brut en vie	3.427,8	3.790,7

L'encaissement total en assurance vie représente les primes brutes reçues par les compagnies d'assurance sur les contrats d'assurance et de placement émis. Les primes reçues provenant de contrats d'assurance et contrats de placement assortis d'un

élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés en compte de résultat. Les primes reçues provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire, à savoir essentiellement des contrats en unités de compte sont directement comptabilisées comme passifs (comptabilité de dépôt), après déduction des commissions qui sont comptabilisées comme telles au compte de résultat.

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Primes d'assurance vie brutes	2.955,0	2.728,0
Primes cédées aux réassureurs	- 48,5	- 45,3
Total primes d'assurance vie nettes	2.906,5	2.682,7

Non-vie

Le tableau ci-dessous présente le détail des primes d'assurance non-vie pour l'exercice clôturé. Les primes en automobile, incendie et autres dommages aux biens et divers sont regroupées sous Autres non-vie.

Premier semestre 2012	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	422,5	1.854,1	2.276,6
Variation des primes non acquises, brute	- 30,5	- 110,0	- 140,5
Primes brutes acquises	392,0	1.744,1	2.136,1
Primes cédées aux réassureurs	- 9,2	- 106,0	- 115,2
Part des réassureurs dans les primes non acquises	- 0,9	2,8	1,9
Primes d'assurance non-vie nettes acquises	381,9	1.640,9	2.022,8

Premier semestre 2011	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	423,6	1.699,7	2.123,3
Variation des primes non acquises, brute	- 35,9	- 359,2	- 395,1
Primes brutes acquises	387,7	1.340,5	1.728,2
Primes cédées aux réassureurs	- 14,0	- 87,1	- 101,1
Part des réassureurs dans les primes non acquises	- 0,1	4,7	4,6
Primes d'assurance non-vie nettes acquises	373,6	1.258,1	1.631,7

Ci-dessous la répartition des primes d'assurance non-vie nettes acquises par secteur opérationnel.

Premier semestre 2012	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	241,7	598,6	840,3
Royaume-Uni	28,4	960,3	988,7
Europe continentale	111,8	82,0	193,8
Total primes nettes acquises non-vie	381,9	1.640,9	2.022,8

Premier semestre 2011	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	231,0	564,0	795,0
Royaume-Uni	29,7	612,6	642,3
Europe continentale	112,9	81,5	194,4
Total primes nettes acquises non-vie	373,6	1.258,1	1.631,7

23 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement

Les produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit:

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Produits d'intérêts		
Produits d'intérêts sur équivalents de trésorerie	7,1	15,2
Produits d'intérêts sur créances sur les banques	84,8	53,1
Produits d'intérêts sur placements	1.055,1	1.082,7
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	69,6	63,5
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	7,0	23,4
Autres produits d'intérêts	10,3	4,8
Total des produits d'intérêts	1.233,9	1.242,7
Dividendes sur actions	45,7	48,5
Revenus locatifs d'immeubles de placement	90,6	83,6
Revenus de parking et de garage	132,8	131,2
Autres revenus de placement	35,1	30,6
Total des intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.538,1	1.536,6

L'augmentation des produits d'intérêts sur les créances sur les banques provient principalement de l'amortissement et des intérêts reçus sur les titres de dette Tier 1 de Fortis Banque, acquis en 2011 et rachetés en 2012 (cf. également la note 7).

24 Résultat des ventes et réévaluations

Les résultats des ventes et réévaluations sont détaillés comme suit :

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Obligations disponibles à la vente	134,4	35,2
Actions disponibles à la vente	3,2	37,9
Dérivés détenus à des fins de transaction	- 28,9	- 6,0
Immubles de placement	14,1	
Plus-values sur la vente d'actions de filiales	- 2,3	
Immobilisations corporelles	0,2	0,2
Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	18,5	20,6
Résultats de couverture	0,1	- 0,2
Autres	132,1	0,6
Total de résultat provenant de ventes et de réévaluations	271,4	88,3

Compte tenu des incertitudes qui règnent sur les marchés financiers, Ageas a réduit dans son portefeuille d'investissements la concentration des obligations souveraines d'États d'Europe méridionale en cours d'année, et rééquilibré le portefeuille dans d'autres catégories d'actifs. Le rééquilibrage du portefeuille a eu pour effet des moins-values comptabilisées dans la rubrique des obligations classées comme disponibles à la vente, des actions classées comme disponibles à la vente ainsi que dans les dérivés détenus à des fins de transaction.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, y compris tous les frais de transactions liés à l'acquisition de l'instrument financier. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

Toutes les variations de la juste valeur d'actifs et de passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentées ci-dessus. Il s'agit notamment des profits et pertes non réalisés sur réévaluations et des profits et pertes réalisés lors de la décomptabilisation d'actifs ou de passifs.

Les résultats de couverture contiennent les variations de juste valeur attribuables au risque couvert - essentiellement des risques de taux d'intérêt - d'actifs et de passifs couverts et les variations de la juste valeur des instruments de couverture.

En 2012, la rubrique Autres englobe surtout la plus-value réalisée sur l'instrument Tier 1, à savoir EUR 128,5 millions (cf. également la note 7) suite au rachat de l'instrument Tier 1.



25 Sinistres et prestations d'assurance

Le détail des sinistres et prestations d'assurance se présente comme suit :

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Assurance vie	3.387,5	3.159,4
Assurance non-vie	1.388,3	1.129,5
Général et éliminations	- 0,3	- 2,2
Total des sinistres et prestations d'assurance, net	4.775,5	4.286,7

Le détail des sinistres et prestations d'assurance vie, net de réassurance, se présente comme suit :

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Prestations et rachats, bruts	2.523,2	2.541,0
Variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement, brutes	893,7	642,8
Total des sinistres et prestations d'assurance vie, brut	3.416,9	3.183,8
Sinistres et prestations, part des réassureurs	- 29,4	- 24,4
Total des sinistres et prestations d'assurance vie, net	3.387,5	3.159,4

Le détail des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net de réassurance, se présente comme suit :

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Sinistres payés, bruts	1.236,9	1.088,3
Variation des passifs liés à des contrats d'assurance, brute	186,6	83,1
Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, brut	1.423,5	1.171,4
Variation des passifs pour sinistres, part des réassureurs	- 2,0	- 5,6
Sinistres payés, part des réassureurs	- 33,1	- 36,3
Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net	1.388,3	1.129,5

26 Charges financières

Les charges financières se présentent comme suit :

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Charges financières		
Certificats d'endettement	5,3	11,7
Dettes subordonnées	77,1	77,9
Dettes - envers les banques	20,0	27,4
Dettes - envers la clientèle		3,7
Autres emprunts	3,9	4,6
Produits dérivés	5,8	8,3
Autres dettes	18,5	22,8
Total des charges financières	130,6	156,4

27 Variations des dépréciations

Les variations des dépréciations se présentent comme suit :

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2011
Variations des dépréciations sur :		
Placements en obligations		328,8
Placements en actions et autres placements	77,8	46,1
Immeubles de placement	- 0,6	- 12,4
Créances sur la clientèle	1,8	0,5
Réassurance et autres créances	1,0	- 0,4
Immobilisations corporelles		- 1,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		1,7
Total des variations des dépréciations	80,0	362,9



Notes relatives à l'information sectorielle



28 Information sectorielle

28.1 Information générale

Ageas s'est doté d'une structure organisationnelle dirigée par l'Executive Committee restreint (Exco) et un Management Committee, comprenant l'Exco, les CEO des quatre secteurs opérationnels géographiques et le CRO.

Secteurs opérationnels

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels (voir les détails ci-après) :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de faire le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où Ageas mène ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, présenté comme un secteur opérationnel à part.

Le reporting sectoriel d'Ageas reflète l'ensemble de la contribution économique des activités opérationnelles d'Ageas. L'objectif est d'affecter directement aux activités opérationnelles toutes les positions financières et tous les éléments de résultat dont les activités opérationnelles ont l'entière responsabilité managériale.

Les transactions entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales de marché.

Règles de répartition

Selon le modèle opérationnel d'Ageas, les entités d'assurance incluent le reporting des fonctions de support directement dans le secteur concerné.

Lors de l'affectation de rubriques de l'état de la situation financière aux secteurs, l'approche appliquée est une approche ascendante (« bottom-up ») basée sur les produits vendus aux clients externes.

Pour les éléments de l'état de la situation financière qui ne se rapportent pas à des produits vendus à des clients, Ageas applique une méthodologie sur mesure adaptée au modèle d'entreprise spécifique du secteur qui fait l'objet du reporting.

28.2 Belgique

Les activités d'assurance en Belgique, menées depuis juin 2009 sous la dénomination d'AG Insurance, s'appuient sur une longue histoire. Son portefeuille compte quelque 2,5 millions de clients et son encaissement au 30 juin atteint EUR 3,3 milliard, dont 70% proviennent de l'assurance vie et le reste de l'assurance non-vie. AG Insurance détient aussi à 100% AG Real Estate, qui gère ses activités immobilières et qui est devenu le premier groupe immobilier de Belgique.

AG Insurance s'adresse aux particuliers et aux PME et grandes entreprises, et propose à cette clientèle une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie par le biais de différents canaux, comptant plus de 3.000 courtiers indépendants ainsi que les canaux bancaires de BNP Paribas Fortis Banque et de ses filiales. AG Employee Benefits est la division spécialement chargée de la production de produits d'assurance pension et soins de santé, aux grandes entreprises essentiellement. Depuis mai 2009, BNP Paribas Fortis détient 25% d'AG Insurance.

28.3 Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, à l'échelle nationale, Ageas se profile comme un prestataire de premier plan en solutions d'assurance non-vie, ainsi qu'en assurance prévoyance, une activité connexe lancée en 2008.

Ageas y a développé une forte présence en assurance pour particuliers et renforce constamment son offre aux entreprises. La ventilation s'établit à 82% pour les produits d'assurance aux particuliers, 16% pour l'assurance aux entreprises et 2% pour l'assurance vie. Au Royaume-Uni, Ageas est le partenaire d'affinité de plusieurs très grandes enseignes telles que Tesco Bank, John Lewis Partnership, Age UK ou Toyota (GB) Limited. Ageas y recourt à une stratégie de distribution multicanal par le biais de courtiers, de partenaires d'affinités et de ses propres agents. Ageas y détient des filiales à 100% : RIAS et Castle Cover, qui comptent plus d'un million de clients dans le segment de marché en croissance des plus de 50 ans, et Ageas Insurance Solutions qui fournit des solutions produits blancs à des partenaires affinitaires et à des services d'externalisation, et qui assure la promotion directe, par internet, de ses marques propres. Le démarrage de Tesco Underwriting, la coentreprise avec Tesco Bank (49%), et la consolidation de Kwik Fit Insurance Services vont encore renforcer les positions de marchés d'Ageas au Royaume-Uni.

Pour présenter en toute transparence les contributions des différents segments d'activité, Ageas a décidé de ventiler les résultats au Royaume-Uni en trois sous-segments : vie, non-vie et autres assurances, qui inclut les résultats des opérations de détail.

28.4 Europe continentale

Le secteur Europe continentale englobe les activités d'assurance européennes hors Belgique et Royaume-Uni. Ce secteur compte cinq pays – le Portugal, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Turquie depuis 2011, et la gamme de produits distribués inclut des assurances vie (Portugal, France et Luxembourg) et non-vie (Portugal, Italie, Turquie). L'accès aux marchés est facilité par une série de partenariats avec des acteurs clés, jouissant d'une position intéressante sur leurs marchés respectifs.

Au 30 juin, quelque 70% du total des encaissements provenait des activités vie et 30% des activités non-vie.

Au Luxembourg, fin 2011, Ageas et BNP Paribas ont fusionné leurs activités vie respectives dans Cardiff Luxembourg Vie, le deuxième fournisseur luxembourgeois d'assurances vie. En outre, depuis août 2011, Ageas est devenu le partenaire en assurance non-vie de Sabanci en Turquie, via l'acquisition d'une participation de 31% dans Aksigorta. Depuis lors, Sabanci et Ageas ont tous deux augmenté leur participation dans la société, chacune en détenant 35,9% au 30 juin.

28.5 Asie

En Asie, Ageas opère dans plusieurs pays au départ de son bureau régional basé à Hong Kong outre la filiale d'Hong Kong étant détenue à 100%. Les autres activités sont organisées sous forme de coentreprises avec des institutions financières et des partenaires locaux de premier plan en Chine (détenues à 20-24,90% par Ageas), en Malaisie (détenues à 30,95% par Ageas), en Thaïlande (détenues à 15-31% par Ageas) et en Inde (détenues à 26% par Ageas). En termes de reporting, Ageas consolide les activités de la filiale de Hong Kong, mais comptabilise les autres participations selon la méthode de la mise en équivalence.

28.6 Compte général

Le Compte général englobe les activités ne relevant pas de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur les actions BNP Paribas, les passifs liés aux CASHES (RPN(I)) l'option de vente émise sur PNC et Intreincio N.V.

28.7 État de la situation financière par secteur opérationnel

30 juin 2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	928,8	337,7	249,6	68,8	1.114,1		2.699,0
Placements financiers	47.072,1	2.622,4	7.677,2	1.586,5	100,1	- 12,3	59.046,0
Immeubles de placement	2.169,9		23,8	0,4			2.194,1
Créances	3.301,3	37,2	260,3	134,5	2.703,3	- 1.205,1	5.231,5
Investissements liés à des contrats en unités de compte	5.724,3		6.713,8	478,9		- 56,4	12.860,6
Investissements dans des entreprises associées	119,6		282,1	834,3	875,8	9,0	2.120,8
Réassurance et autres créances	902,0	768,8	206,2	64,3	4,7	- 5,6	1.940,4
Actifs d'impôts exigibles	118,8	7,1					125,9
Actifs d'impôts différés	18,5	3,1	97,7		39,8		159,1
Option d'achat sur actions BNP Paribas					117,0		117,0
Intérêts courus et autres actifs	1.396,4	436,4	271,7	247,0	43,6	- 14,0	2.381,1
Immobilisations corporelles	1.034,3	64,5	5,7	3,4	1,5		1.109,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	356,2	317,6	492,6	424,4			1.590,8
Actifs détenus en vue de la vente							
Total des actifs	63.142,2	4.594,8	16.280,7	3.842,5	4.999,9	- 1.284,4	91.575,7
Passifs							
Passifs résultant des contrats d'assurance Vie	21.219,1		2.545,3	1.267,1		- 3,0	25.028,5
Passifs résultant des contrats de placement Vie	23.473,6		4.425,5	1,0			27.900,1
Passifs résultant des contrats en unités de compte	5.724,3		6.714,4	478,8			12.917,5
Passifs résultant des contrats d'assurance Non-vie	3.333,0	2.651,9	659,9				6.644,8
Certificats d'endettement					213,8		213,8
Dettes subordonnées	895,5	175,0	28,0		2.974,0	- 1.100,3	2.972,2
Autres emprunts	1.696,1	207,9	26,5	159,6	80,7	- 161,2	2.009,6
Passifs d'impôts exigibles	53,4	39,0	43,4	7,6	0,3		143,7
Passifs d'impôts différés	798,8	40,7	61,0		39,8		940,3
RPN(I)					174,0		174,0
Intérêts courus et autres passifs	1.707,4	261,6	165,5	77,9	96,5	- 19,5	2.289,4
Provisions	15,8	1,1	10,9		11,9		39,7
Passif lié à l'option de vente émise sur PNC					736,0		736,0
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente							
Total des passifs	58.917,0	3.377,2	14.680,4	1.992,0	4.327,0	- 1.284,0	82.009,6
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3.074,0	1.103,4	1.081,8	1.850,5	1.697,6	- 0,4	8.806,9
Participations ne donnant pas le contrôle	1.151,2	114,2	518,5		- 1.024,7		759,2
Capitaux propres	4.225,2	1.217,6	1.600,3	1.850,5	672,9	- 0,4	9.566,1
Total des passifs et des capitaux propres	63.142,2	4.594,8	16.280,7	3.842,5	4.999,9	- 1.284,4	91.575,7
Nombre d'employés	5.880	5.375	1.085	386	104		12.830

31 décembre 2011	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.871,2	184,5	191,5	109,6	344,7		2.701,5
Placements financiers	43.595,6	2.461,9	7.647,3	1.416,8	122,7	- 12,9	55.231,4
Immeubles de placement	2.020,9		24,4	0,4			2.045,7
Créances	2.879,0		392,4	136,5	3.490,1	- 1.214,6	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	5.894,3		6.528,0	401,0		- 51,9	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées	150,8		241,7	752,6	804,6	9,8	1.959,5
Réassurance et autres créances	680,2	761,3	246,8	59,6	2.368,4	- 5,2	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles	118,7	6,7	1,7				127,1
Actifs d'impôts différés	27,7	3,6	165,4		162,1		358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas					395,0		395,0
Intérêts courus et autres actifs	1.481,5	366,9	273,8	208,7	88,8	- 33,5	2.386,2
Immobilisations corporelles	1.034,6	53,3	5,6	3,2	1,6		1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	357,5	312,7	504,9	419,2			1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente					138,5		138,5
Total des actifs	60.112,0	4.150,9	16.223,5	3.507,6	7.916,5	- 1.308,3	90.602,2
Passifs							
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	20.720,5		2.471,5	1.181,3		- 2,9	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	22.478,2		4.722,2	1,1			27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	5.894,3		6.528,5	401,0			12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	3.195,9	2.347,6	660,4				6.203,9
Certificats d'endettement					256,7		256,7
Dettes subordonnées	894,6	161,2	28,0		2.980,5	- 1.090,7	2.973,6
Autres emprunts	1.787,9	197,3	233,6	155,4	78,7	- 175,9	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles	34,4	15,4	3,6	5,8			59,2
Passifs d'impôts différés	361,6	53,1	65,7		134,2		614,6
RPN(I)					190,0		190,0
Intérêts courus et autres passifs	1.426,6	284,2	159,1	75,9	186,8	- 38,5	2.094,1
Provisions	15,6	1,6	11,7		2.374,5		2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur PNC					655,8		655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente					110,5		110,5
Total des passifs	56.809,6	3.060,4	14.884,3	1.820,5	6.967,7	- 1.308,0	82.234,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.380,8	1.007,5	929,3	1.687,1	1.755,9	- 0,3	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	921,6	83,0	409,9		- 807,1		607,4
Capitaux propres	3.302,4	1.090,5	1.339,2	1.687,1	948,8	- 0,3	8.367,7
Total des passifs et des capitaux propres	60.112,0	4.150,9	16.223,5	3.507,6	7.916,5	- 1.308,3	90.602,2
Nombre d'employés	5.806	5.238	1.062	352	99		12.557

28.8 Compte de résultat par secteurs opérationnels

Premier semestre 2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Produits							
- Primes brutes émises ¹⁾	3.433,3	1.140,2	530,4	127,7		- 0,2	5.231,4
- Variation des primes non acquises	- 75,7	- 53,4	- 11,4				- 140,5
- Primes acquises cédées	- 27,0	- 70,9	- 49,9	- 14,0			- 161,8
Primes d'assurance nettes acquises	3.330,6	1.015,9	469,1	113,7		- 0,2	4.929,1
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.225,2	35,7	150,0	38,7	123,3	- 34,8	1.538,1
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					- 278,0		- 278,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)					- 282,1		- 282,1
Profits et pertes réalisés et non réalisés	131,2	12,6	8,1	- 3,7	123,2		271,4
Produits de placement liés à des contrats en unités de compte	190,6		572,2	6,9			769,7
Part dans le résultat des entreprises associées	- 3,3		4,8	69,2	70,3	- 0,2	140,8
Commissions perçues	50,9	65,2	62,5	19,1			197,7
Autres produits	65,8	53,0	4,0	2,3	1,8	- 7,7	119,2
Total des produits	4.991,0	1.182,4	1.270,7	246,2	- 241,5	- 42,9	7.405,9
Charges							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3.509,4	- 752,4	- 479,3	- 99,2		0,3	- 4.840,0
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	7,4	29,6	22,6	4,9			64,5
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 3.502,0	- 722,8	- 456,7	- 94,3		0,3	- 4.775,5
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 198,0		- 549,0	- 9,9			- 756,9
Charges financières	- 52,6	- 6,8	- 2,3	- 9,6	- 93,9	34,6	- 130,6
Variations des dépréciations	- 77,9		- 2,4	0,1		0,2	- 80,0
Variations des provisions		0,5	0,3		0,1		0,9
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO					- 1.962,5		- 1.962,5
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais					2.362,5		2.362,5
Impact total du règlement avec ABN AMRO					400,0		400,0
Commissions payées	- 321,4	- 197,1	- 68,5	- 40,4	- 0,4		- 627,8
Frais de personnel	- 225,1	- 111,2	- 34,1	- 15,3	- 7,3	- 0,1	- 393,1
Autres charges	- 296,3	- 67,1	- 55,4	- 0,9	- 25,9	7,7	- 437,9
Total des charges	- 4.673,3	- 1.104,5	- 1.168,1	- 170,3	272,6	42,7	- 6.800,9
Résultat avant impôts	317,7	77,9	102,6	75,9	31,1	- 0,2	605,0
Charges d'impôts sur le résultat	- 123,3	- 19,2	- 33,8	- 1,5	- 28,6		- 206,4
Résultat net de la période	194,4	58,7	68,8	74,4	2,5	- 0,2	398,6
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	50,8	7,8	35,3				93,9
Bénéfice net revenant aux actionnaires	143,6	50,9	33,5	74,4	2,5	- 0,2	304,7
Total des produits de clients externes	4.984,5	1.182,4	1.270,7	244,2	- 275,9		7.405,9
Total des produits internes	6,5			2,0	34,4	- 42,9	
Total des produits	4.991,0	1.182,4	1.270,7	246,2	- 241,5	- 42,9	7.405,9
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 142,7		- 72,7	- 0,1			- 215,5

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	3.433,3	1.140,2	530,4	127,7		- 0,2	5.231,4
Primes en comptabilité de dépôt	149,0		249,9	73,9			472,8
Encaissement brut	3.582,3	1.140,2	780,3	201,6		- 0,2	5.704,2

Premier semestre 2011	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Produits							
- Primes brutes émises ¹⁾	3.070,4	1.015,9	658,0	107,0	- 0,7	- 0,2	4.850,4
- Variation des primes non acquises	- 73,8	- 310,3	- 11,0				- 395,1
- Primes acquises cédées	- 32,5	- 46,8	- 51,7	- 10,8	0,1		- 141,7
Primes d'assurance nettes acquises	2.964,1	658,8	595,3	96,2	- 0,6	- 0,2	4.313,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.212,2	29,7	186,8	29,1	114,1	- 35,3	1.536,6
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					85,0		85,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I)					- 118,0		- 118,0
Profits et pertes réalisés et non réalisés	85,7	1,5	- 1,6	3,0	- 0,3		88,3
Produits de placement liés à des contrats en unités de compte	- 20,8		93,3	- 0,4			72,1
Part dans le résultat des entreprises associées	4,1			43,2	- 55,6	0,2	- 8,1
Commissions perçues	48,4	60,4	92,9	19,2			220,9
Autres produits	63,5	48,8	2,6	2,2	0,8	- 6,3	111,6
Total des produits	4.357,2	799,2	969,3	192,5	25,4	- 41,6	6.302,0
Charges							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3.155,2	- 516,0	- 601,4	- 82,6	- 4,4	0,2	- 4.359,4
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	0,6	39,0	24,2	2,5	6,4		72,7
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 3.154,6	- 477,0	- 577,2	- 80,1	2,0	0,2	- 4.286,7
Charges liées à des contrats en unités de compte	20,4		- 86,6	- 0,5			- 66,7
Charges financières	- 53,8	- 8,9	- 2,1	- 6,9	- 119,7	35,0	- 156,4
Variations des dépréciations	- 297,8		- 64,6	- 0,3	- 0,2		- 362,9
Variations des provisions	- 1,1	1,3	- 0,4		- 40,0		- 40,2
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO							
Reprise de la provision pour la conversion des MCS							
- et les procédures avec l'Etat néerlandais							
Impact total du règlement avec ABN AMRO							
Commissions payées	- 314,4	- 150,8	- 94,1	- 32,7	- 0,8		- 592,8
Frais de personnel	- 213,2	- 84,6	- 43,8	- 12,4	- 10,7	- 1,4	- 366,1
Autres charges	- 284,9	- 38,4	- 68,1	- 4,7	- 24,8	6,3	- 414,6
Total des charges	- 4.299,4	- 758,4	- 936,9	- 137,6	- 194,2	40,1	- 6.286,4
Résultat avant impôts	57,8	40,8	32,4	54,9	- 168,8	- 1,5	15,6
Charges d'impôts sur le résultat	- 24,0	- 10,6	- 12,3	- 1,2			- 48,1
Résultat net de la période	33,8	30,2	20,1	53,7	- 168,8	- 1,5	- 32,5
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	10,7	- 0,2	16,4		- 0,6		26,3
Bénéfice net revenant aux actionnaires	23,1	30,4	3,7	53,7	- 168,2	- 1,5	- 58,8
Total des produits de clients externes	4.351,0	799,2	969,3	190,6	- 8,1		6.302,0
Total des produits internes	6,2			1,9	33,5	- 41,6	
Total des produits	4.357,2	799,2	969,3	192,5	25,4	- 41,6	6.302,0
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 298,2		- 103,0	- 0,8	- 40,0		- 442,0

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2011	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	3.070,4	1.015,9	658,0	107,0	- 0,7	- 0,2	4.850,4
Primes en comptabilité de dépôt	188,9		823,4	50,4			1.062,7
Encaissement brut	3.259,3	1.015,9	1.481,4	157,4	- 0,7	- 0,2	5.913,1

28.9 État de la situation financière ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

30 juin 2012	Vie	Non-vie	Autres Assurance	Compte général	Éliminations	Total
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.207,8	328,4	48,7	1.114,1		2.699,0
Placements financiers	52.408,8	6.549,4		100,1	- 12,3	59.046,0
Immeubles de placement	1.982,7	211,4				2.194,1
Créances	3.551,9	181,4	119,9	2.703,3	- 1.325,0	5.231,5
Investissements liés à des contrats en unités de compte	12.917,0				- 56,4	12.860,6
Investissements dans des entreprises associées	926,3	309,7		875,8	9,0	2.120,8
Réassurance et autres créances	700,2	1.032,7	319,2	4,7	- 116,4	1.940,4
Actifs d'impôts exigibles	96,4	26,9	2,6			125,9
Actifs d'impôts différés	86,7	29,4	3,2	39,8		159,1
Option d'achat sur actions BNP Paribas				117,0		117,0
Intérêts courus et autres actifs	1.846,2	496,6	12,3	43,6	- 17,6	2.381,1
Immobilisations corporelles	941,9	148,5	17,5	1,5		1.109,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.109,2	175,1	306,5			1.590,8
Actifs détenus en vue de la vente						
Total des actifs	77.775,1	9.489,5	829,9	4.999,9	- 1.518,7	91.575,7
Passifs						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	25.031,5				- 3,0	25.028,5
Passifs résultant des contrats de placement vie	27.900,1					27.900,1
Passifs résultant des contrats en unités de compte	12.917,5					12.917,5
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		6.644,8				6.644,8
Certificats d'endettement				213,8		213,8
Dettes subordonnées	838,5	256,6	123,4	2.974,0	- 1.220,3	2.972,2
Autres emprunts	1.725,9	203,6	160,6	80,7	- 161,2	2.009,6
Passifs d'impôts exigibles	82,9	54,2	6,3	0,3		143,7
Passifs d'impôts différés	798,2	98,6	3,7	39,8		940,3
RPN(I)				174,0		174,0
Intérêts courus et autres passifs	1.599,3	561,9	165,6	96,5	- 133,9	2.289,4
Provisions	16,2	11,6	0,1	11,9		39,7
Passif lié à l'option de vente émise sur PNC				736,0		736,0
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente						
Total des passifs	70.910,1	7.831,3	459,6	4.327,0	- 1.518,4	82.009,6
Capitaux propres revenant aux actionnaires	5.530,6	1.208,7	370,3	1.697,6	- 0,3	8.806,9
Participations ne donnant pas le contrôle	1.334,4	449,5		- 1.024,7		759,2
Capitaux propres	6.865,0	1.658,2	370,3	672,9	- 0,3	9.566,1
Total des passifs et des capitaux propres	77.775,1	9.489,5	829,9	4.999,9	- 1.518,7	91.575,7
Nombre d'employés	4.879	4.883	2.964	104		12.830

31 décembre 2011	Vie	Non-vie	Autres Assurance	Compte général	Éliminations	Total
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.121,3	199,3	36,2	344,7		2.701,5
Placements financiers	48.964,3	6.157,4		122,7	- 13,0	55.231,4
Immeubles de placement	1.844,2	201,5				2.045,7
Créances	3.266,2	141,8	41,3	3.490,1	- 1.256,0	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	12.823,3				- 51,9	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées	855,2	289,9		804,6	9,8	1.959,5
Réassurance et autres créances	541,1	928,7	385,3	2.368,4	- 112,4	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles	113,7	13,3	0,1			127,1
Actifs d'impôts différés	153,5	39,7	3,5	162,1		358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas				395,0		395,0
Intérêts courus et autres actifs	1.835,8	485,5	13,5	88,8	- 37,4	2.386,2
Immobilisations corporelles	938,1	143,1	15,5	1,6		1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.115,3	179,3	299,7			1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente				138,5		138,5
Total des actifs	74.572,0	8.779,5	795,1	7.916,5	- 1.460,9	90.602,2
Passifs						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	24.373,3				- 2,9	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	27.201,5					27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	12.823,8					12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		6.203,9				6.203,9
Certificats d'endettement				256,7		256,7
Dettes subordonnées	821,2	184,8	119,2	2.980,5	- 1.132,1	2.973,6
Autres emprunts	2.025,5	183,7	165,0	78,7	- 175,9	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles	37,1	15,1	7,0			59,2
Passifs d'impôts différés	410,2	65,7	4,5	134,2		614,6
RPN(I)				190,0		190,0
Intérêts courus et autres passifs	1.334,4	509,9	212,7	186,8	- 149,7	2.094,1
Provisions	16,3	12,5	0,1	2.374,5		2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur PNC				655,8		655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente				110,5		110,5
Total des passifs	69.043,3	7.175,6	508,5	6.967,7	- 1.460,6	82.234,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4.506,6	1.211,5	286,6	1.755,9	- 0,3	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	1.022,1	392,4		- 807,1		607,4
Capitaux propres	5.528,7	1.603,9	286,6	948,8	- 0,3	8.367,7
Total des passifs et des capitaux propres	74.572,0	8.779,5	795,1	7.916,5	- 1.460,9	90.602,2
Nombre d'employés	4.764	4.664	3.030	99		12.557

28.10 Compte de résultat ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

Premier semestre 2012	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Éliminations	Total
Produits						
- Primes brutes émises ¹⁾	2.955,0	2.276,6			- 0,2	5.231,4
- Variation des primes non acquises		- 140,5				- 140,5
- Primes acquises cédées	- 48,5	- 113,3				- 161,8
Primes d'assurance nettes acquises	2.906,5	2.022,8			- 0,2	4.929,1
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.322,6	135,8	- 6,9	123,3	- 36,7	1.538,1
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				- 278,0		- 278,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)				- 282,1		- 282,1
Profits et pertes réalisés et non réalisés	107,5	40,7		123,2		271,4
Produits de placement liés à des contrats en unités de compte	769,7					769,7
Part dans le résultat des entreprises associées	63,8	6,9		70,3	- 0,2	140,8
Commissions perçues	121,5	14,2	89,0		- 27,0	197,7
Autres produits	45,1	41,9	47,9	1,8	- 17,5	119,2
Total des produits	5.336,7	2.262,3	130,0	- 241,5	- 81,6	7.405,9
Charges						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3.416,9	- 1.423,4			0,3	- 4.840,0
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	29,4	35,1				64,5
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 3.387,5	- 1.388,3			0,3	- 4.775,5
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 756,9					- 756,9
Charges financières	- 58,3	- 9,3	- 5,7	- 93,9	36,6	- 130,6
Variations des dépréciations	- 73,6	- 6,6			0,2	- 80,0
Variations des provisions	1,0	- 0,2		0,1		0,9
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO				- 1.962,5		- 1.962,5
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais				2.362,5		2.362,5
Impact total du règlement avec ABN AMRO				400,0		400,0
Commissions payées	- 251,4	- 402,9		- 0,4	26,9	- 627,8
Frais de personnel	- 181,3	- 150,3	- 54,1	- 7,3	- 0,1	- 393,1
Autres charges	- 239,3	- 130,1	- 60,1	- 25,9	17,5	- 437,9
Total des charges	- 4.947,3	- 2.087,7	- 119,9	272,6	81,4	- 6.800,9
Résultat avant impôts	389,4	174,6	10,1	31,1	- 0,2	605,0
Charges d'impôts sur le résultat	- 122,7	- 52,5	- 2,6	- 28,6		- 206,4
Résultat net de la période	266,7	122,1	7,5	2,5	- 0,2	398,6
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	61,3	32,6				93,9
Bénéfice net revenant aux actionnaires	205,4	89,5	7,5	2,5	- 0,2	304,7
Total des produits de clients externes	5.320,2	2.260,2	56,4	- 230,9		7.405,9
Total des produits internes	16,5	2,1	73,6	- 10,6	- 81,6	
Total des produits	5.336,7	2.262,3	130,0	- 241,5	- 81,6	7.405,9
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 186,1	- 29,4				- 215,5

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2012	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	2.955,0	2.276,6			- 0,2	5.231,4
Primes en comptabilité de dépôt	472,8					472,8
Encaissement brut	3.427,8	2.276,6			- 0,2	5.704,2

Premier semestre 2011	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Éliminations	Total
Produits						
- Primes brutes émises ¹⁾	2.728,0	2.123,3		- 0,7	- 0,2	4.850,4
- Variation des primes non acquises		- 395,1				- 395,1
- Primes acquises cédées	- 45,3	- 96,5		0,1		- 141,7
Primes d'assurance nettes acquises	2.682,7	1.631,7		- 0,6	- 0,2	4.313,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.337,9	128,7	- 7,7	114,1	- 36,4	1.536,6
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				85,0		85,0
Profit (et perte) latente sur la RPN(I)				- 118,0		- 118,0
Profits et pertes réalisés et non réalisés	79,2	9,4		- 0,3		88,3
Produits de placement liés à des contrats en unités de compte	72,1					72,1
Part dans le résultat des entreprises associées	38,4	9,0		- 55,6	0,1	- 8,1
Commissions perçues	151,6	10,5	84,2		- 25,4	220,9
Autres produits	45,1	31,6	46,5	0,8	- 12,4	111,6
Total des produits	4.407,0	1.820,9	123,0	25,4	- 74,3	6.302,0
Charges						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 3.183,8	- 1.171,4		- 4,4	0,2	- 4.359,4
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	24,4	41,9		6,4		72,7
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 3.159,4	- 1.129,5		2,0	0,2	- 4.286,7
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 66,7					- 66,7
Charges financières	- 57,0	- 8,0	- 7,9	- 119,7	36,2	- 156,4
Variations des dépréciations	- 346,3	- 16,4		- 0,2		- 362,9
Variations des provisions	1,0	- 1,2		- 40,0		- 40,2
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO						
Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais						
Impact total du règlement avec ABN AMRO						
Commissions payées	- 264,5	- 352,9		- 0,8	25,4	- 592,8
Frais de personnel	- 178,8	- 127,6	- 47,6	- 10,7	- 1,4	- 366,1
Autres charges	- 246,3	- 103,6	- 52,3	- 24,8	12,4	- 414,6
Total des charges	- 4.318,0	- 1.739,2	- 107,8	- 194,2	72,8	- 6.286,4
Résultat avant impôts	89,0	81,7	15,2	- 168,8	- 1,5	15,6
Charges d'impôts sur le résultat	- 20,9	- 23,3	- 3,9			- 48,1
Résultat net de la période	68,1	58,4	11,3	- 168,8	- 1,5	- 32,5
Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	16,6	10,3		- 0,6		26,3
Bénéfice net revenant aux actionnaires	51,5	48,1	11,3	- 168,2	- 1,5	- 58,8
Total des produits de clients externes	4.391,1	1.819,2	100,0	- 8,3		6.302,0
Total des produits internes	15,9	1,7	23,0	33,7	- 74,3	
Total des produits	4.407,0	1.820,9	123,0	25,4	- 74,3	6.302,0
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 384,9	- 17,1		- 40,0		- 442,0

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier semestre 2011	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	2.728,0	2.123,3		- 0,7	- 0,2	4.850,4
Primes en comptabilité de dépôt	1.062,7					1.062,7
Encaissement brut	3.790,7	2.123,3		- 0,7	- 0,2	5.913,1

28.11 Résultat technique en assurance

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Ageas utilise le concept de résultat technique et de marge opérationnelle.

Le résultat technique englobe essentiellement les primes, commissions et produits financiers alloués après déduction des demandes d'indemnisations, des prestations et des charges d'exploitation. Les pertes et profits en capital réalisés sur des placements adossant des passifs d'assurance, y compris des fonds séparés, font partie du produit financier réparti et sont donc inclus dans le résultat technique. Les produits financiers, nets des coûts de placement liés, sont alloués aux divers secteurs vie et non-vie sur la base des portefeuilles de placement adossant les passifs d'assurance de ces secteurs.

Les pertes et profits en capital réalisés et non réalisés sur placements comptabilisés au compte de résultat, adossant les passifs d'assurance des différents secteurs et non alloués au résultat technique, sont inclus dans la marge opérationnelle.

Le rapprochement entre la marge opérationnelle et le bénéfice avant impôts comprend tous les produits et charges non alloués aux contrats d'assurance ou de placement, qui ne sont donc pas inclus dans la marge opérationnelle.

Dans ses secteurs opérationnels d'assurance, Ageas gère ses activités vie et non-vie séparément. L'activité vie inclut des contrats d'assurance couvrant des risques liés à la vie et au décès des particuliers. L'activité vie comprend également des contrats de placement avec ou sans élément de participation discrétionnaire. L'activité non-vie comprend quatre branches : Maladie & Accidents ; Auto ; Incendie et autres dommages aux biens - couvrant le risque de pertes affectant des biens ou des avoirs patrimoniaux ou de passifs dus à des sinistres - et Autres.

Le tableau ci-dessous présente le résultat technique des différents secteurs et segments d'activité et leur rapprochement avec le bénéfice avant impôts.

Premier semestre 2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	2.642,2	38,4	545,6	201,6		- 0,2	3.427,6
Encaissement brut non-vie	940,1	1.101,8	234,7				2.276,6
Charges opérationnelles	- 237,9	- 106,2	- 72,6	- 21,0			- 437,7
Résultat technique vie	170,8	- 1,1	60,1	15,5			245,3
- <i>Maladie et accidents</i>	25,5	0,2	16,9				42,6
- <i>Automobile</i>	21,2	55,9	6,5				83,6
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	- 1,7	- 5,2	4,5				- 2,4
- <i>Autres</i>	- 0,5		3,7				3,2
Résultat technique non-vie	44,5	50,9	31,6				127,0
Résultat technique total	215,3	49,8	91,7	15,5			372,3
Gains (pertes) sur placements alloués à la marge opérationnelle	47,7	9,2	0,3	1,0			58,2
Marge opérationnelle	263,0	59,0	92,0	16,5			430,5
Part dans le résultat des entreprises associées	- 3,3		4,8	69,2	70,3	- 0,2	140,8
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	58,0	18,9	5,8	- 9,8	- 39,2		33,7
Résultat avant impôts	317,7	77,9	102,6	75,9	31,1	- 0,2	605,0
Indicateurs clés de performance							
Ratio de charges	36,7%	25,8%	27,5%	0,0%	0,0%	0,0%	30,6%
Ratio de sinistralité	63,1%	73,0%	61,0%	0,0%	0,0%	0,0%	67,7%
Ratio combiné	99,8%	98,8%	88,5%	0,0%	0,0%	0,0%	98,3%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,38%	0,00%	0,51%	2,55%	0,00%	0,00%	0,51%
Fonds sous gestion ¹⁾	53.750,0	2.651,9	14.345,1	1.746,9		- 3,0	72.490,9

1) Les fonds sous gestion représentent le total des passifs d'assurance liés à des contrats d'assurance et de placement, tant vie que non-vie.

Premier semestre 2011	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	2.361,2	22,1	1.250,0	157,4		- 0,2	3.790,5
Encaissement brut non-vie	898,1	993,8	231,4		- 0,7		2.122,6
Charges opérationnelles	- 228,5	- 76,1	- 92,4	- 16,7			- 413,7
Résultat technique vie	109,3	- 2,1	16,5	14,3			138,0
- <i>Maladie et accidents</i>	17,1	- 0,5	13,1				29,7
- <i>Automobile</i>	21,2	22,9	0,6				44,7
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	- 10,4	- 2,9	2,0				- 11,3
- <i>Autres</i>	9,3	0,7	- 2,1				7,9
Résultat technique non-vie	37,2	20,2	13,6				71,0
Résultat technique total	146,5	18,1	30,1	14,3			209,0
Gains (pertes) sur placements alloués à la marge opérationnelle	- 64,7	1,1	- 0,9	2,5			- 62,0
Marge opérationnelle	81,8	19,2	29,2	16,8			147,0
Part dans le résultat des entreprises associées	4,1			43,2	- 55,6	0,2	- 8,1
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	- 28,1	21,6	3,2	- 5,1	- 113,2	- 1,7	- 123,3
Résultat avant impôts	57,8	40,8	32,4	54,9	- 168,8	- 1,5	15,6
Indicateurs clés de performance							
Ratio de charges	36,6%	27,0%	29,3%	0,0%	0,0%	0,0%	32,0%
Ratio de sinistralité	63,4%	74,2%	67,3%	0,0%	0,0%	0,0%	68,1%
Ratio combiné	100,0%	101,2%	96,6%	0,0%	0,0%	0,0%	100,1%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,38%	0,00%	0,57%	2,42%	0,00%	0,00%	0,50%
Fonds sous gestion ¹⁾	51.835,4	1.930,7	15.670,1	1.381,0		- 2,7	70.814,5

1) Les fonds sous gestion représentent le total des passifs d'assurance liés à des contrats d'assurance et de placement, tant vie que non-vie.

- Ratio de sinistralité : total des coûts des sinistres, net de réassurance, en pourcentage des primes nettes perçues, hors coûts internes de traitement des sinistres.
- Ratio de charges : montant des charges en pourcentage du montant des primes nettes acquises, net de réassurance, comprenant les coûts internes de gestion des sinistres et les commissions nettes de l'exercice, moins les coûts de placement internes.
- Ratio combiné : la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.

Ageas a révisé sa méthodologie de calcul des ratios combinés et décidé de l'aligner davantage sur la pratique en usage pour les produits non vie à passifs d'assurance actualisés, dans les branches Invalidité et Accidents du travail. Ce changement concerne surtout le secteur Belgique. Depuis cette année, l'annulation de l'effet de l'actualisation n'a plus été effectuée dans le ratio de sinistres. Les données comparables ont été retraitées en conséquence, avec une incidence positive sur le ratio combiné général de 0,9% au trimestre écoulé.



29 Passifs éventuels

29.1 Passifs éventuels relatifs aux affaires judiciaires

A l'instar de nombreuses autres institutions financières, Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans une série d'actions, de litiges et de procédures judiciaires découlant du cours normal de ses activités.

Par ailleurs, à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (augmentation du capital et acquisition d'éléments d'ABN AMRO en octobre 2007, annonce de l'accélération du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre et en octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice ainsi que d'enquêtes administratives et pénales, en Belgique et aux Pays-Bas

Dans toutes ces actions et enquêtes, Ageas réfute toute allégation de faute et continuera à se défendre devant les tribunaux. Mais ces actions contre Ageas, si elles devaient aboutir, pourraient en fin de compte avoir un effet important sur Ageas. Actuellement, il n'est cependant pas possible de prédire leur issue ou d'estimer d'éventuels passifs futurs pour Ageas.

Procédures administratives menées par les autorités de contrôle en Belgique et aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas :

Le 5 février 2010, l'AFM a imposé une amende à ageas SA/NV et à ageas N.V. d'EUR 288.000 chacune pour infractions à la loi néerlandaise de supervision financière (« Wet op het financieel toezicht »). L'AFM prétend que, le 5 juin 2008, certaines déclarations auraient été incorrectes ou trompeuses quant à la solvabilité de Fortis et que, le 14 juin 2008, Fortis aurait dû faire savoir publiquement que les conditions imposées par la Commission européenne (dans le contexte de la reprise d'ABN AMRO) impliquaient que les objectifs financiers de 2008 et ultérieurement ne pouvaient être atteints sans mesures supplémentaires. Dès lors, pour la période entre le 5 et le 25 juin 2008 inclus, certains investisseurs pourraient prétendre qu'ils ont négocié sur la base d'informations qui ne seraient pas totalement correctes. Ageas conteste ces allégations d'infraction et après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 4 mai 2011, le tribunal a confirmé la décision de l'AFM. Ageas a interjeté appel de cette décision auprès de l'instance compétente aux Pays-Bas.

Le 19 août 2010, l'AFM a imposé une amende supplémentaire à ageas SA/NV ainsi qu'à ageas N.V. d'EUR 144.000 chacune pour infraction à la loi néerlandaise de supervision financière. L'AFM prétend que Fortis n'a pas informé les investisseurs à temps de son exposition aux subprimes et aurait dû publier l'information sur sa position et son exposition aux subprimes (tant globalement qu'aux États-Unis, ainsi qu'une répartition) dans la Mise à jour des résultats de Fortis publiée le 21 septembre 2007 dans le contexte de l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007. Il se pourrait dès lors que des investisseurs allèguent avoir négocié sur la base d'informations incomplètes durant la période à partir du 21 septembre 2007. Ageas réfute toute allégation de faute. Après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 9 février 2012, le tribunal de Rotterdam a confirmé la décision de l'AFM. Ageas a interjeté appel de cette décision auprès de la juridiction néerlandaise compétente.

En Belgique :

L'autorité de contrôle en Belgique (la FSMA ou Autorité des services et marchés financiers) a mené une enquête sur la communication externe de Fortis dans le cadre de la mise en œuvre du plan de solvabilité et des perspectives de solvabilité au deuxième trimestre 2008. Le 12 avril 2012, le comité de direction de la FSMA a transmis le rapport d'enquête établi par l'auditeur à la commission des sanctions qui, en fin de compte, jugera si une amende doit être payée.

Enquête pénale en Belgique

En Belgique, une enquête pénale est en cours dans le cadre des événements mentionnés dans l'introduction de ce chapitre (29.1).

Des conclusions négatives dans ces enquêtes administratives et/ou pénales pourraient avoir un effet sur les procédures judiciaires en cours ou déclencher de nouvelles procédures contre Ageas, y compris des actions en dommages et intérêts.

Procédures judiciaires intentées par des actionnaires ou de associations d'actionnaires

Ces procédures, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, concernent (i) directement ou indirectement les transactions en septembre et octobre 2008, ou (ii) le paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication trompeuse et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008.

Aux Pays-Bas :

Le 16 août 2010, l'association VEB (Vereniging van Effectenbezitters) et certaines autres parties ont déposé une requête auprès de la Ondernemingskamer (i) en vue d'intenter une action pour établir que certains faits mentionnés dans le rapport des experts¹ devraient être qualifiés de « gestion déficiente » (wanbeleid) par Fortis et (ii) en vue d'annuler la décharge accordée à des administrateurs de Fortis N.V. le 29 avril 2008.

Le 5 avril 2012, la Ondernemingskamer a en partie rejeté les demandes de VEB et y a en partie fait droit, estimant que pour certains aspects, il y a eu gestion déficiente. Subséquemment, la Ondernemingskamer a annulé la décision de l'assemblée générale des actionnaires de Fortis N.V. de donner décharge au Conseil d'Administration pour sa gestion en 2007, liée à la communication sur le portefeuille de subprimes dans le Prospectus et la Mise à jour des résultats de Fortis. Ageas a interjeté appel devant la Cour suprême des Pays-Bas.

Le 19 janvier 2011, l'association VEB a intenté une action devant le tribunal d'Amsterdam visant à faire constater que diverses communications de Fortis entre septembre 2007 et le 3 octobre 2008 constituent des infractions légales dans le chef de Fortis et de certains de ses anciens hauts dirigeants et administrateurs, que chacune de ces infractions peut être qualifiée d'acte illicite de tous ou de certains défendeurs et que ces défendeurs sont dès lors susceptibles d'indemniser les dommages subis par les acquéreurs d'actions durant cette période. VEB prétend notamment (à l'encontre de Fortis, de certains de ses anciens administrateurs et hauts dirigeants, et des institutions financières agissant comme coordinateurs globaux et syndicaux chefs de file de l'augmentation de capital) que l'information sur la situation et l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes présentée dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, était inexacte et incomplète.

La Stichting FortisEffect et un certain nombre d'actionnaires individuels, représentés par Me De Gier, ont interjeté appel du jugement prononcé par le tribunal d'Amsterdam le 18 mai 2011. Ce

jugement rejetait leur demande d'invalider les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en octobre 2008, de défaire les transactions ou, à défaut, d'obtenir des dommages et intérêts.

Une série d'actionnaires individuels représentés par M. Bos, demandent des dommages et intérêts, alléguant une communication déficiente en 2008. Le 15 février 2012, le tribunal a jugé que Fortis et deux autres coaccusés (l'ancien CEO et l'ancien directeur financier) ont communiqué des informations trompeuses durant la période allant du 22 mai au 26 juin 2008. Il a également considéré qu'une procédure séparée devait établir si les plaignants en ont subi un dommage et, ce cas d'échéant, le montant de ce dommage. Dans ce contexte, certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation d'Ageas, en vertu des accords conclus sur les conditions de départ en 2008 et/ou du droit civil néerlandais, de les exonérer de tout paiement d'indemnité par suite de (ou en lien avec) les procédures judiciaires intentées contre eux et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Un recours a été déposé au tribunal d'Arnhem contre le jugement du tribunal d'Utrecht.

Le 7 juillet 2011, la fondation de droit néerlandais dénommée « Stichting Investor Claims Against Fortis » (SICAF) a intenté une action devant le tribunal d'Utrecht sur la base de défaillances de communication par Fortis durant la période 2007-2008. La fondation prétend notamment (à l'encontre de Fortis et de deux de ses conseillers financiers) que les informations sur la situation et l'exposition de Fortis aux subprimes présentées dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, étaient inexactes et incomplètes.

En Belgique :

Une série d'actionnaires individuels représentés par Me Modrikamen ont entamé une procédure le 28 janvier 2009 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, demandant initialement l'annulation de la vente d'ASR à l'État néerlandais et de la vente de Fortis Banque à la SFPI (et ensuite à BNP Paribas) ou des indemnités compensatoires. Le 8 décembre 2009, le tribunal s'est déclaré incompétent pour connaître d'une affaire impliquant des parties défenderesses néerlandaises. Le 26 avril 2011, Me Modrikamen (i) a introduit un recours en appel de cette décision et (ii) a déposé des conclusions sur le fond relatives à la vente de la banque belge. L'action vise désormais l'obtention de dommages et intérêts auprès de l'État néerlandais, de la Nederlandsche Bank, de la SFPI et de BNP Paribas.

Un certain nombre d'actionnaires individuels rassemblés autour de Deminor International, ont intenté une procédure le 13 janvier 2010 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles pour réclamer des dommages et intérêts, en se prévalant d'une communication déficiente voire trompeuse de la part de Fortis durant la période allant de mai 2007 à octobre 2008 ; cette procédure est en cours.

¹ Rapport d'enquête ordonné par la section Entreprise et publié le 16 juin 2010. Il est consultable sur le site Ageas : http://www.ageas.com/Documents/NL_final_report_dutch_investigation_20100616.pdf.

Procédure intentée par des détenteurs de MCS – Mandatory Convertible Securities

Les titres MCS émis en 2007 par Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. (actuellement ABN AMRO Bank N.V.), Fortis Banque SA/NV, ageas SA/NV et ageas N.V. ont été convertis le 7 décembre 2010, automatiquement, en 106.723.569 actions Ageas. Avant le 7 décembre, certains détenteurs de MCS avaient unilatéralement décidé, lors d'une assemblée générale des détenteurs de MCS, de reporter la date d'échéance des MCS au 7 décembre 2030. Cependant, les effets de cette décision ont été suspendus par le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, à la demande d'Ageas. Après le 7 décembre 2010, les mêmes détenteurs de MCS contestent la validité de la conversion des MCS et demandent au tribunal l'annulation de la conversion, ou, à défaut, des dommages et intérêts pour un montant d'EUR 1,75 milliard. Le 23 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcé en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes des plaignants. Dès lors, la conversion des MCS en actions émises par Ageas le 7 décembre 2010 demeure valable et aucune indemnisation n'est due. Une série d'anciens détenteurs de MCS ont fait appel de ce jugement.

Clause contractuelle de désengagement

En 2008, les sociétés mères de Fortis ont accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant les frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés au sein du groupe Fortis. A l'égard de certaines de ces personnes, Ageas conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.

Considérations générales

Dans la mesure où aucun des experts désignés par les tribunaux n'a soulevé d'argument qui puisse étayer ou justifier l'annulation des décisions ou d'une partie des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en septembre et octobre 2008 et des accords et transactions qui en ont découlé, et compte tenu du fait que le tribunal d'Amsterdam, dans deux jugements rendus le 18 mai 2011, a rejeté les demandes de VEB/Deminor et de la Stichting Fortis Effect relatives à ces transactions, le management d'Ageas estime peu probable que l'une des procédures décrites sous 29.1 aboutissent à l'annulation de ces transactions.

Toutefois, sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé sous 29.1, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même de déterminer si une revendication ou demande à l'encontre d'Ageas dans le cadre de ces procédures et enquêtes sont sans fondement ou peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les États financiers consolidés d'Ageas.

Dès lors, aucune provision n'a été constituée. Pour toutes les procédures judiciaires et enquêtes dont le management a connaissance, Ageas comptabilisera des provisions si et lorsqu'à son estime, après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement doit être effectué par Ageas, dont le montant puisse être raisonnablement évalué.

Cependant, si l'une de ces procédures devait avoir une issue défavorable pour Ageas ou si Ageas devait être condamnée à payer des dommages et intérêts à des plaignants pour des pertes encourues suite à la communication ou à la gestion déficiente de Fortis, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière. De telles conséquences restent actuellement impossibles à quantifier.

Au vu des conclusions émises dans le cadre de certaines décisions judiciaires décrites dans le présent chapitre 29.1, les émetteurs des polices d'assurance de responsabilité Directors&Officers et Public Offering of Securities Insurance, destinées à couvrir les risques potentiels courus par Ageas, ses administrateurs et ses hauts dirigeants pour leurs responsabilités mises en cause dans les différentes actions et enquêtes en cours, ont indiqué que ces conclusions pourraient entraîner une perte de couverture dans le cadre de ces polices. Ageas n'est pas d'accord avec cette interprétation et est en discussion avec les assureurs.

29.2 Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

Les anciennes entités opérationnelles d'Ageas ont émis un certain nombre d'instruments hybrides qui génèrent des passifs éventuels pour ageas N.V. et ageas SA/NV, parce que ces (ex-)sociétés mères agissaient comme garantes, codébitrices ou parties à des conventions de support. Les points ci-dessous décrivent les passifs éventuels liés à ces instruments.

1. CASHES

Les CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) représentaient 12.000 titres pour un montant nominal total d'EUR 3 milliards, et ont été émis par Fortis Banque SA/NV, avec ageas SA/NV et ageas N.V. agissant comme codébitrices. Fortis Banque SA/NV paie le coupon trimestriellement à terme échu, à un taux variable basé sur l'Euribor à trois mois + 2,0%, jusqu'à l'échange des titres en actions Ageas.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance et ne sont pas remboursables en numéraire ; ils ne peuvent qu'être échangés contre des actions. Ils sont obligatoirement échangés en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 35,91 pendant vingt jours de cotation consécutifs (le cours de clôture de l'action Ageas fin 2011 était d'EUR 1,20). Les titres peuvent également être échangés à la discrétion des détenteurs au prix d'EUR 23,94 par action. Au 31 décembre 2011, Fortis Banque SA/NV détenait 125.313.283 actions Ageas, sans droit de dividende et de vote, en vue de leur échange possible.

En janvier 2012, BNP Paribas a lancé une offre d'achat sur les titres CASHES au prix de 47,5%, qui a ensuite donné lieu à l'échange de 7.553 titres CASHES présentés en 78.874.241 actions Ageas sous-jacentes. L'offre et l'échange subséquent s'inscrivait dans un accord plus large, conclu entre Ageas, Fortis Banque SA/NV et BNP Paribas (voir note 56 – Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière dans les États financiers consolidés d'Ageas 2011) ; Ageas a payé une indemnité d'EUR 287 millions à BNP Paribas pour l'échange de 63% des titres. Les actions résultant de l'échange ont acquis le droit de dividende et de vote.

En conséquence de cette transaction, le montant nominal des CASHES encore en circulation s'est réduit à EUR 1.112 millions, pour lesquels Fortis Banque SA/NV continue de détenir 46.439.042 actions.

Ageas a accepté d'indemniser BNP Paribas aux mêmes conditions que celles de l'accord pendant une période de deux ans, si BNP Paribas devait acquérir et convertir des CASHES additionnels sur les 37% encore en circulation. Ageas a aussi accepté de payer une indemnité annuelle à Fortis Banque SA/NV égale au dividende majoré sur les actions que détient Fortis Banque SA/NV.

Concernant le montant en principal, les détenteurs des CASHES ne peuvent exercer, contre n'importe lequel des codébiteurs, qu'un recours portant sur les actions Ageas détenues par Fortis Banque SA/NV ; ces actions sont données en nantissement en faveur de ces détenteurs.

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons doit être réglé par ageas SA/NV et ageas N.V. via le mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM) tandis que Fortis Banque SA/NV devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons ainsi payés par ageas SA/NV et ageas N.V. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV et ageas N.V. d'honorer l'obligation ACSM, le règlement du coupon sera reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

2. Titres de dette Tier 1 de Fortis Banque SA/NV 2004

Fortis Banque SA/NV a émis, en 2004, EUR 1.000 millions de titres perpétuels, qui bénéficient d'une convention de support conclue par les anciennes sociétés-mères Fortis, désormais dénommées ageas SA/NV et ageas N.V., à un taux d'intérêt de 4,625% jusqu'au 27 octobre 2014, et au taux EURIBOR à 3 mois majoré de 1,70% par la suite.

La convention de support prévoit que si la solvabilité de Fortis Banque SA/NV passe sous un seuil donné ou si Fortis Banque SA/NV en décide ainsi, le coupon sera réglé par le biais du mécanisme ACSM via l'émission par ageas SA/NV et ageas N.V. d'actions ordinaires pour lesquelles Fortis Banque SA/NV devrait rémunérer ageas SA/NV et ageas N.V. par l'émission d'actions ordinaires.

29.3 Autres passifs éventuels

Avec BGL BNP Paribas, Ageas Insurance International N.V. a procuré une garantie à Cardif Lux Vie S.A. d'un montant maximum d'EUR 100 millions pour couvrir les procédures judiciaires encore en cours liées à Fortis Lux Vie S.A., une ancienne filiale d'Ageas qui a été fusionnée fin 2011 avec Cardif Lux International S.A. (voir aussi note 2– Acquisitions et cessions).

30 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière

Ageas a annoncé, le 6 août 2012, avoir décidé, sur la base d'une autorisation accordée par les actionnaires le fin avril 2012, de lancer un programme de rachat d'actions propres à concurrence d'EUR 200 millions maximum¹.

Ageas et ABN AMRO ont récemment conclu un accord portant, notamment, sur une compensation à Ageas pour les 106,7 millions d'actions qu'il a émises en décembre 2010 lors de la conversion des Mandatory Convertible Securities, comptabilisés comme un passif au bilan d'ABN AMRO. A ce moment-là, ABN AMRO n'avait pas indemnisé Ageas pour l'émission d'actions et les actionnaires d'Ageas en avaient dès lors subi un effet dilutif. Une indemnité ayant désormais été payée, Ageas a décidé de lancer un programme de rachat d'actions propres à hauteur d'EUR 200 millions pour atténuer cette dilution.

Ageas lancera le programme de rachat d'actions le 13 août 2012 pour une période se terminant le 19 février 2013.

¹ Actuellement, Ageas détient environ 1,7% de ses actions propres (essentiellement des actions liées à l'instrument FRESH- Floating Rate Equity-linked Subordinated Hybrids). Le rachat maximum de 10% du capital émis, autorisé par les actionnaires, ne sera pas dépassé.

Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Ageas est responsable de l'établissement des États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas du premier semestre de 2012 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne, ainsi qu'à la Directive européenne « Transparence » (Directive européenne 2004/109/CE).

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas du premier semestre de 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et des résultats d'Ageas ainsi que des incertitudes auxquelles est confronté Ageas, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration. En outre, le Rapport du Conseil d'Administration du premier semestre de 2012 inclut les informations requises conformément à la section 5 : 25d, sous-sections 8 et 9 de la loi néerlandaise de surveillance des marchés financiers.

Le 3 août 2012, le Conseil d'Administration a revu les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas du premier semestre de 2012 et a autorisé leur publication.

Bruxelles / Utrecht, le 3 août 2012.

Le Conseil d'Administration

Président	Jozef De Mey
Vice-Président	Guy de Selliers de Moranville
Chief Executive Officer	Bart De Smet
Administrateurs	Frank Arts
	Ronny Brückner
	Shaoliang Jin
	Bridget McIntyre
	Roel Nieuwdorp
	Lionel Perl
	Belén Romana
	Jan Zegeering Hadders

Rapport d'examen limité

Aux membres du Conseil d'Administration d'ageas SA/NV et ageas N.V.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'état consolidé de la situation financière d'Ageas arrêté au 30 juin 2012 ainsi que du compte de résultat consolidé et de l'état consolidé du résultat global pour la période de six et de trois mois close à cette date, de l'état consolidé des variations des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des informations générales.

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de six mois close le 30 juin 2012 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Paragraphe explicatif

Nous attirons l'attention sur la note 29 de l'information financière intermédiaire consolidée résumée pour la période de six mois close au 30 juin 2012, qui décrit qu'Ageas est impliquée ou pourrait encore être impliquée dans diverses actions judiciaires ainsi que dans plusieurs enquêtes administratives et pénales ayant trait à des événements et développements qui ont eu lieu entre mai 2007 et octobre 2008 et dont certaines pourraient aboutir dans le chef d'Ageas à des passifs financiers. Toutefois, l'issue finale de ces affaires ne peut être déterminée actuellement. Ceci ne remet pas en cause notre opinion ci-dessus.

Amstelveen, le 3 août 2012.
KPMG Accountants N.V.

représentée par
W.G. Bakker RA

Bruxelles, le 3 août 2012.
KPMG Réviseurs d'Entreprises

représentée par
M. Lange
Réviseur d'entreprises